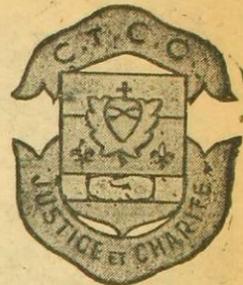




TRAVAIL

5¢

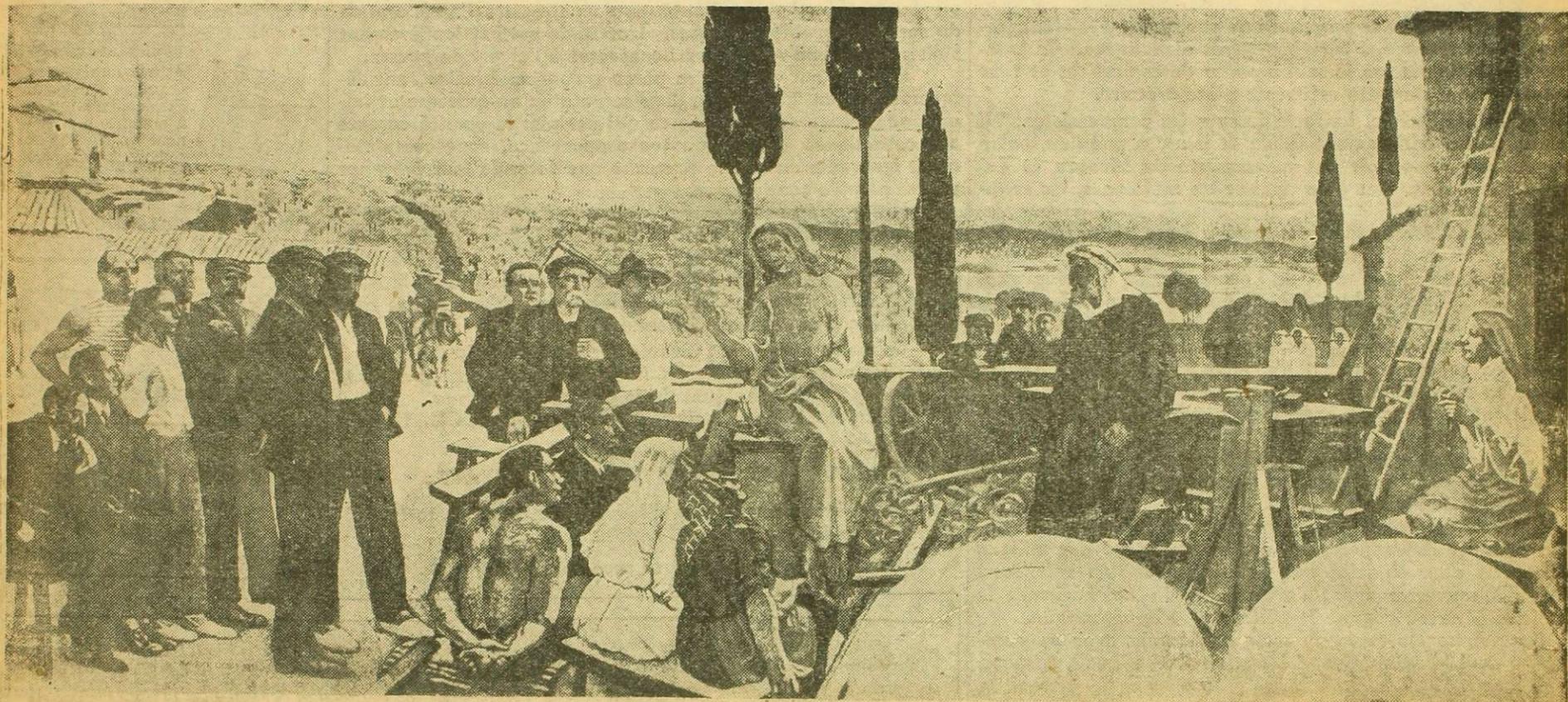


VOLUME XX — No 9

Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

MONTREAL — SEPTEMBRE 1944

LA DIGNITE DU TRAVAIL



Cette photographie est une reproduction de la peinture qui orne le vaste panneau de l'escalier d'honneur de l'édifice du Bureau International du Travail à Genève. Ce tableau, oeuvre de Maurice Denis et don des Syndicats ouvriers chrétiens, porte comme titre : "La dignité du Travail". Comme on le voit, ce tableau représente Jésus, fils de l'ouvrier de Nazareth, parlant, le soir d'une journée de labeur, aux artisans de son village comme aux travailleurs d'aujourd'hui et répétant, dans ce palais de l'Humanité du Travail, son immortelle et réconfortante leçon.

Dignité et prérogatives du travail

La fête du travail célébrée à l'Oratoire St-Joseph

Le premier lundi de septembre marque la fête des travailleurs. Ce qui veut dire que ce jour-là on met en évidence la dignité et la noblesse du Travail. Ce n'est plus un esclavage, comme dans l'antiquité païenne; c'est l'effort sérieux et réglé de l'être humain dans le but de subvenir à ses besoins et à ceux des siens. Dès longtemps, nos Syndicats ne se sont pas contentés de célébrer la Fête du travail par une procession des travailleurs; ils ont voulu une

Suite de la page 24

Extrait d'une allocution prononcée par S.S. Pie XII la veille de Noël 1942

Qui veut que l'étoile de la paix se repose sur la société doit donner au travail la place que Dieu lui a marquée dès l'origine. Comme moyen indispensable de conquête du monde, moyen voulu par Dieu pour sa gloire, tout travail possède une dignité inaliénable et, en même temps, un lien étroit avec le perfectionnement personnel, noble dignité et prérogative du travail, que ne dépriment ni la peine ni le fardeau qu'il faut accepter comme conséquence du péché originel, en esprit de soumission et d'obéissance à la volonté de Dieu.

Qui connaît les grandes Encycliques de Nos prédécesseurs et Nos précédents messages sait que l'Eglise n'hésite pas à tirer les conclusions pratiques de tout le poids de son autorité. Ces exigences

comprennent, outre un juste salaire suffisant aux nécessités de l'ouvrier et de sa famille, la conservation et le perfectionnement d'un ordre social qui rende possible et assurée, si modeste qu'elle soit, une propriété privée à toutes les classes du peuple, qui favorise une formation plus relevée pour les enfants des classes ouvrières spécialement doués d'intelligence et de bonne volonté, qui encourage le zèle et l'exercice pratique de l'esprit social dans l'entourage, dans le pays, dans la province, dans le peuple et dans la nation, qui, atténuant les heurts d'intérêts et de classe, ôte aux ouvriers l'impression d'être tenus à l'écart et leur procure l'expérience réconfortante d'une solidarité véritablement humaine et chrétiennement fraternelle.

Sommaire des pages sur les Syndicats du Saguenay-Lac-St-Jean

- Une force victorieuse — Armature des Syndicats de la région... Page 9
- Sept ans de Victoires (Arvida) Pages 10 et 20
- Vie Syndicale à Jonquière Pages 11 et 15
- St-Joseph d'Alma, une réussite. Pages 12 et 18
- Les Syndicats de Kénogami. Pages 13 et 22
- Le Conseil Central — Les Syndicats de la Baie des Ha! Ha! Pages 14 et 18
- Les Syndicats de Chicoutimi. Page 16
- Un voyage au Saguenay — Un deuxième front. Page 22

Les activités de nos syndicats dans la région Saguenay Lac Saint-Jean

Voir page 8 à page 23

A travers les revues et les journaux

par L. BOVY, ptre

COMMUNISME — DOCUMENT SENSATIONNEL

Un hebdomadaire de Mexico publie le discours SECRET d'un député communiste du Chili. Il s'agit bel et bien du plan de la soviétisation des deux Amériques dont l'exécution doit s'appuyer sur le Mexique, premier soviét du continent. Jamais les vastes espérances de ce député chilien ne se réaliseront à condition que nous connaissions la présence de l'ennemi, les grandes lignes de sa stratégie. Il s'agissait d'un mot d'ordre donné à une séance réservée aux dirigeants du Parti communiste mexicain dont on terminait le neuvième congrès. Mais l'hebdomadaire MANANA a réussi à déjouer Lafferte (le député chilien), à se procurer une copie du texte sténographié de sa conférence, à certains égards diaboliques. Ce journal ne fut d'ailleurs pas le seul à parler de ces assises et tout particulièrement de cette maîtresse pièce oratoire.

Parlant de Staline, Lafferte rassure les congressistes: "Il continue d'être entièrement fidèle et il n'y a pas lieu, entre nous, de nous émouvoir des manoeuvres de Moscou et des autres centres marxistes pour apaiser les méfiances, les soupçons du capitalisme".

A propos d'infiltration communiste dans les organisations ouvrières, parlant du congrès ouvrier d'Angleterre, des organisations syndicales de l'Inde, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique, du C.I.O. et de la fraternité ferroviaire des Etats-Unis, la C.T.A.L. en Amérique latine, il dit: "A l'intérieur de ces organisations, les cellules communistes ont un contrôle qui nous permet d'espérer le triomphe. S'il est vrai que le chef travailliste anglais ne s'adapte pas à notre idéologie, nous avons cependant avec nous Hillman et Lombardo, deux autorités importantes sur ce continent... Nous avons des contingents dans la Confédération générale des travailleurs, composés en Argentine par les syndicats de fédération nationale de l'industrie..."

Laissons de côté la propagande par les ambassades soviétiques dans les différents pays, par le noyautage des milieux intellectuels pour signaler que ce député chilien voit deux ennemis à renverser avant l'avènement du bolchevisme: le capitaliste dénoncé comme impérialiste et le catholique.

On trouvera le texte de cette conférence avec un commentaire de L.-P. Roy, dans "L'Action Catholique", Québec, samedi 5 août 1944, p. 4.

ASPECTS TECHNIQUES ET FINANCIERS DE L'HABITATION

L'accroissement naturel moyen de la population du Canada s'établit par une augmentation de plus de 27,500 nouveaux ménages par année. La construction d'habitations s'impose donc; mais de multiples difficultés semblent guetter le constructeur.

Le permis de construction obligatoire en vertu des ordonnances fédérales est relativement facile à décrocher. De même le permis pour l'obtention des matériaux de construction, de spécification permise par les restrictions de guerre. Mais, paiera-t-il ces matériaux plus cher qu'avant la guerre? Le coût de la construction a monté depuis le début de la guerre de 30 à 40%; en cela, il n'a fait que suivre la hausse générale et il est peu probable au dire d'experts qu'il baisse jamais de façon appréciable.

L'aspect financier semble le côté ardu du problème. Selon des spécialistes, il paraît peu possible de construire ces temps-ci une résidence en ville à moins de \$4,000. Ceci limite immédiatement la construction aux individus assurés d'un revenu annuel non inférieur à \$2,000; car, d'après la norme économique établie, un individu ne peut engager dans la construction de sa maison un montant dépassant le double de son revenu annuel.

Pour trouver le capital, il faut s'adresser à une institution de crédit privée ou à une institution gouvernementale. Une compagnie de prêts fonciers, d'assurance, de fiducie, une Caisse populaire ou un prêteur individuel consentira un prêt égal aux trois cinquièmes de la valeur de la construction à un taux variant de 5 à 6% avec ou sans amortissement. Si quelqu'un veut tirer profit du prêt fédéral en vertu de la Loi nationale du logement, il obtiendra une avance de capital allant jusqu'à 80% de la valeur, à un taux de 4½% avec un amortissement distribué sur une période de vingt ans.

Mais ce n'est pas tout de loger les gens à revenu au-dessus de \$2,000. Il importe aussi et surtout de s'intéresser aux petits salariés: les plus nombreux, les plus affectés par la crise actuelle du logement. A ce problème doivent répondre l'individu, l'initiative privée et, quand celles-ci ne suffisent plus, l'Etat qui ne se fera pas constructeur, mais demeurera dans son rôle en aidant l'initiative privée dans la mesure du nécessaire.

Louis Baillargeon, notaire. Quelques aspects techniques et financiers. ENSEMBLE, juin-juillet 1944.

DEVELOPPEMENT DES COOPERATIVES DE CREDIT DE 1900 A 1942

Commençant avec une seule Caisse populaire Desjardins à Lévis, province de Québec, le nombre des coopératives de crédit a lentement augmenté jusqu'à 91 en 1915; mais celles-ci, réserve faite d'un petit nombre de coopératives de crédit non enregistrées en Ontario, existaient seulement dans une province. Vers 1930, les premières coopératives de crédit

ont été enregistrées en Ontario et, cinq ans plus tard, le mouvement était établi en Nouvelle-Ecosse, où il formait une partie intégrante du "mouvement d'Antigonish" d'éducation d'adultes par la coopération. En 1940, il y avait des coopératives de crédit dans chaque province du Dominion et, à partir de cette date, le mouvement s'est développé rapidement. En Alberta et en Colombie canadienne, le nombre des coopératives a doublé de 1940 à 1942; au cours de la même période, le développement était presque aussi rapide dans l'Ontario, dans le Manitoba et la Saskatchewan. En 1942, Québec compte 670 Caisses populaires; Nouvelle-Ecosse, 202; Nouveau-Brunswick, 140; Ontario, 129.

"Le développement des coopératives de crédit de 1900 à 1942". Informations Coopératives, 21ème année (1944), no 7-8, p. 2.

GREVE DE PHILADELPHIE — QUESTION DE RACE

La vie de 2,000,000 de citoyens et de 600,000 travailleurs de guerre a été désorganisée par le refus obstiné des employés de tramways et d'autobus de permettre l'amélioration du sort de travailleurs nègres. L'attitude est particulièrement sinistre dans une région aussi consacrée à l'effort de guerre.

Elle est encore sinistre parce qu'antiaméricaine, antidémocratique, antichrétienne dans son motif: un extrême et impudent préjugé de race. Et ce qui est pis: le comité compte des catholiques (qui, selon toute apparence, sont complètement ignorants du sévère reproche que formule leur croyance contre pareille conduite).

Hitler pourra se vanter d'avoir gagné une guerre idéologique, même si la conquête matérielle lui échappe. Le racisme a triomphé quand on en est venu à arracher un citoyen américain de son travail auquel le retenaient sa responsabilité de chef de famille, sa compétence comme travailleur et son titre de membre d'une union reconnue.

Ce qu'on aurait pu prévenir par une éducation étendue à toutes les classes de la société à la lumière des enseignements divins et par les techniques de la charité chrétienne.

Philadelphia Race Strike, AMERICA, vol. LXXI, 12 août 1944, p. 474.

LA TROISIEME GREVE DU TRAMWAY

Montréal et son million d'habitants ont connu cette troisième grève du tramway en 17 mois.

(Suite à la page 3)

Des élections à l'horizon

LISEZ

LE DEVOIR

pour être renseigné de façon impartiale.



Contre
Maux de Tête
Névrologies
La Grippe
Douleurs



Achetez une boîte de Capsules Antalgine. Elles sont très faciles à prendre, préviennent les rhumes et soulagent vite les douleurs.

ANTALGINE
EN VENTE PARTOUT 25¢

MANUEL DE L'INVENTEUR
10¢ écrivez à
ALBERT FOURNIER
PROCEUREUR de BREVETS d'INVENTION
934 STE CATHERINE EST MONTRÉAL

CLairval 7902

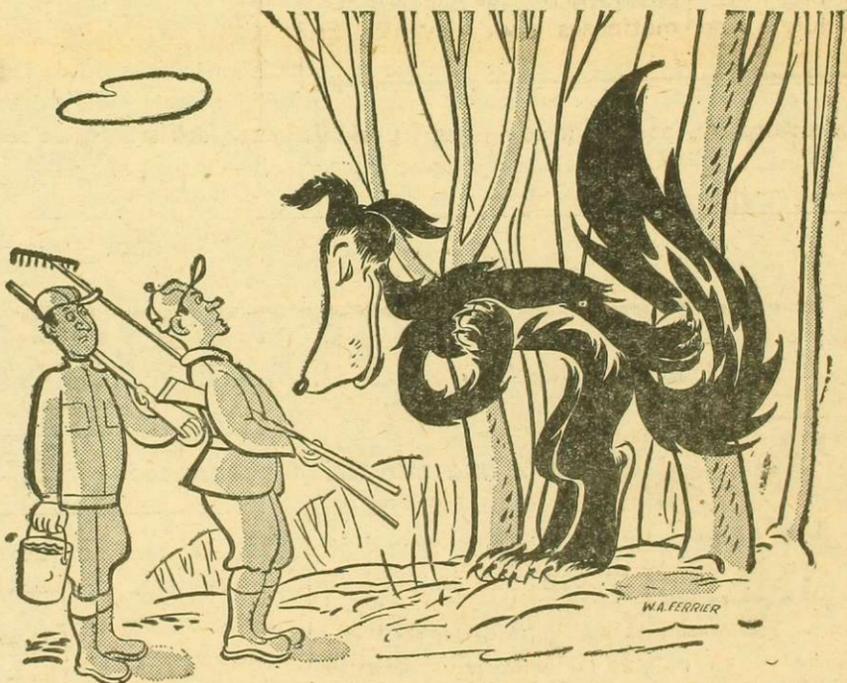
Aquila Lapointe

ASSURANCES

4466, rue LaFontaine

Maisonneuve

Montréal



"CHASSEURS OU JARDINIERS, MESSIEURS?"

Le "Diable Rouge de la Forêt" déteste tous ceux qui ont la phobie des incendies et, franchement, ces deux messieurs vont un peu trop loin dans leur effort de conservation des forêts. Par ailleurs leurs intentions sont bonnes et mieux vaut trop de précautions que trop peu — mieux vaut être prudent que confus. La main qui allume le feu ne peut pas toujours l'éteindre.

Nous ne suggérons pas que vous apportiez seaux et râteaux dans la forêt. Une branche suffit pour ratisser et dénicher les cendres encore brûlantes; vos souliers sont tout ce qu'il faut pour piétiner et éteindre jusqu'à la dernière étincelle; une boîte vide fait un excellent arrosoir. Ne laissez rien au hasard... soyez sûrs de votre fait... piétinez, détisez, arrosez le feu.

ÉTEINDRE
votre feu de camp,
c'est le premier
pas pour
ELIMINER
les feux de forêts.



THE SHAWINIGAN WATER & POWER CO. • SHAWINIGAN CHEMICALS LIMITED • QUEBEC POWER COMPANY
filiales et subsidiaires

Ceci est la sixième d'une série d'annonces sur la Conservation Forestière.

Courtes nouvelles de . . .

Ste-Anne de la Pérade

La Fédération des gantiers tenait récemment sa réunion annuelle dans le coquet village de Sainte-Anne de la Pérade. Des délégués des centres, intéressés à l'industrie de la ganterie, Québec, Loretteville, Sainte-Anne de la Pérade, Trois-Rivières, Marieville et Montréal étaient présents. Plusieurs questions d'intérêt général furent discutées et les ouvriers et ouvrières de la ganterie verront dans un avenir prochain les résultats de ce congrès. Les officiers élus pour le prochain terme sont: MM. Roméo Bellemare, président, Montréal; C.-H. Plamondon, 1er vice-président, Trois-Rivières; Edmond Durand, 2e vice-président, Loretteville; Georges Saint-Pierre, sec.-général, Montréal. M. Bernard Fiset, de Sainte-Anne de la Pérade, mérite des remerciements pour l'intérêt qu'il a porté aux délégués et pour l'agréable journée du dimanche que les délégués ont passée. Le prochain congrès de la Fédération aura lieu à Loretteville.

Thetford-Mines

Nous apprenons que le Syndicat de la métallurgie de

Thetford les Mines vient de faire ratifier par le Conseil régional du Travail une augmentation de cinq sous l'heure pour tous les employés de la Compagnie Lynn-McLeod Metallurgy Limited. Cette augmentation est rétroactive au 29 janvier de cette année. Les apprentis bénéficieront de la même augmentation. Aucun ne commencera son apprentissage à un salaire inférieur à 35 sous l'heure, suivi d'une augmentation de 5 sous l'heure tous les six mois, jusqu'à ce que soient atteints les taux des compagnons. "Cette victoire est tout à l'honneur des Syndicats nationaux, remarque le chroniqueur de l'**Action Catholique**, de Québec. Elle démontre une fois de plus que notre mouvement syndical vaut n'importe quel autre."

Sherbrooke

La Fédération du textile a tenu dernièrement à Sherbrooke son congrès annuel. L'industrie du textile est très développée dans le Québec et les usines sont nombreuses dans la plupart des régions. L'organisation syndicale y est aussi très avancée. La Fédération du textile est l'une des plus prospères et des plus prometteuses pour l'avenir. En

dépôt d'une lettre opiniâtre de la part des arrière-gardes des unions internationales, les syndicats du textile gagnent de plus en plus de terrain. Ils comptent présentement 23 syndicats groupant plus de 7,000 membres. Nos lecteurs trouveront ailleurs le compte rendu complet du congrès de la Fédération du textile, à Sherbrooke.

A Sherbrooke également se sont tenus les assises de la Fédération du Bas faconné. C'est un nouvel organisme qui recrute principalement ses syndicats dans les petites villes des Cantons de l'Est. Cette Fédération, en groupant les travailleurs et les ouvrières employés dans cette branche de l'industrie de la confection, assurera dans l'avenir une protection plus efficace aux intéressés. La liste des nouveaux officiers de cette Fédération ne nous est pas parvenue à date.

Québec

Récemment, dans la vieille capitale, la Fédération des barbiers-coiffeurs tenait son congrès annuel. Ces assi-

ses sont toujours importantes, car elles permettent aux employés d'une même industrie, d'un même métier d'étudier les problèmes communs sous un angle plus général.

Au moment où ces lignes sont rédigées, le chroniqueur n'avait pu obtenir le résultat des élections des officiers, pour le prochain terme d'office. Nous serons probablement en mesure de les publier dans notre prochain numéro.

Trois-Rivières

A cet endroit règne actuellement beaucoup d'activités. Car on est à mettre la dernière main aux préparatifs du grand Congrès annuel de la C.T.C.C. Nos lecteurs savent, en effet, que la Confédération aura ses assises aux Trois-Rivières le 17 septembre prochain. La Fédération du bâtiment et la Fédération de l'imprimerie tiendront aussi les congrès au même endroit les 15 et 16 septembre. Les salles des réunions sont déjà déterminées et le programme-souvenir est presque terminé. Ces jours derniers, le bureau confédéral se réunissait et les officiers supérieurs de la C.T.C.C. fixaient définitivement les derniers détails du Congrès, qui promet d'être fructueux.

Le Problème des salariés

• Sa solution.

par

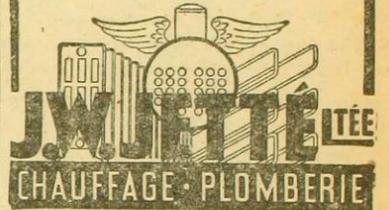
Jean BERTRAND, ptre
Aumônier général de la C.T.C.C.
En vente : Au Service de Librairie de la C.T.C.C.
Prix : \$0.05 l'unité; \$4.00 le cent; \$35.00 le mille.

Pour bien tuer il faut prendre visée

Pour obtenir un bon rendement de l'appareil de chauffage ou de la plomberie, il faut les tenir en parfait état de fonctionnement. Confiez-en le soin à une Maison qui a acquis ses quartiers de noblesse. Nous avons à notre actif maints travaux d'une importance significative.

Concessionnaires des brevets de chauffage par rayonnement.

Téléphone : MA. 4184
360 est. rue Rachel
MONTREAL



A travers les revues et les journaux

par L. BOVY, ptre

"The Gazette", le journal anglais du matin, tous les jours, ou à peu près, de la première moitié du mois d'août, a consacré un article de fond à la question. Ce fut d'abord pour signaler que cette fois-ci les citoyens en étaient prévenus. Le lendemain, elle signalait que le salut ne pouvait venir que d'Ottawa. De même le surlendemain. Le 4 août, elle admettait, avec M. Mitchell, que la grève était injustifiable et les travailleurs avaient droit d'appartenir à l'union de leur choix, mais elle réclamait pour les Montréalais qui transpiraient, en marchant sous un soleil de plomb. Lorsque les chefs eurent déclaré que la grève ne cesserait que par l'obtention de l'atelier fermé, la "Gazette" y vit un pas en avant vers d'autres objectifs: le contrôle de tous les travailleurs par le C.C.T. (et le C.I.O.): d'où menace à la stabilité industrielle et à l'ordre public dans tout le pays. Après les élections elle attendait un règlement à l'avantage du modeste citoyen et notait l'illégalité devant laquelle on se trouverait après la guerre si on accordait aujourd'hui l'atelier fermé: l'autorité du fédéral cessant avec la guerre, les tramways retombent sous la juridiction provinciale qui, elle, n'admet pas l'élimination brutale des minorités. Après 11 jours de désorganisation, l'intervention du fédéral fut bienvenue. D'accord avec le Comité des citoyens, elle voulait que cette grève fût la dernière et elle expliquait que dans les circonstances l'atelier fermé n'était pas souhaitable, une agence de négociation devant avoir à un haut degré le sens de la responsabilité, la fiabilité et beaucoup de considération pour l'intérêt public.

"Le Devoir" déclarait inadmissible que pour l'avantage de quelques-uns, pour assurer la domination et la dictature des chefs d'une seule fraternité syndicale, l'on fasse souffrir une population de plus d'un million. M. Mitchell a-t-il une arrière-pensée? Que deviennent les dernières lois de M. Godbout? Le gouvernement n'a-t-il pas l'intelligence ou le courage d'assurer aux contribuables qui le paient le moyen d'exercer la plus élémentaire de leurs libertés, celle de vaquer à leurs affaires à travers les rues de leur ville?

La vérité au sujet des salaires des textiles dans le Québec

Les plus récentes statistiques des salaires payés par l'industrie du fil à coton et des tissus, compilées par l'Office fédéral de la Statistique, apportent un démenti formel aux critiques injustifiées faites au sujet des salaires payés par les textiles dans le Québec. Prenant comme base le salaire hebdomadaire moyen payé le ou vers le 1er mars 1944, les statistiques du Gouvernement pour cette industrie établissent que l'ouvrier moyen des textiles du Québec gagne:

- (1) plus que l'ouvrier moyen du coton de l'Ontario;
- (2) plus que l'ouvrier moyen du coton des provinces maritimes;
- (3) plus que l'ouvrier moyen du coton de tout le Canada.

Le salaire moyen payé par La Cie Dominion Textile à cette même date est plus élevé que le salaire moyen du Québec. Voici quels sont les chiffres:

QUÉBEC	:	\$23.76	par semaine par ouvrier (chiffres, O.F.S.)
Prov. maritimes	22.89	"	"
Ontario	23.39	"	"
Tout le Canada	23.61	"	"
Dominion			
Textile Co. Ltd.	24.51	"	"

Ces salaires moyens comprennent les salaires des femmes et des commençants, mais ne comprennent pas les salaires des chefs de services, des vendeurs ou des employés du bureau chef.

LA CIE DOMINION TEXTILE LTÉE.

Le TRAVAIL

Organe mensuel officiel de la

Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

REDACTION — ADMINISTRATION

3447 St-Hubert, Montréal — Tél. FRontenac 3396

Directeur : Alphonse Bégin, L.L.L.; L.S.C.

Rédacteur en chef : Pierre Forest.

Secrétaire de la Rédaction : Anna-Maria Pigeon, B.A.

Collaborateurs :

Alfred Charpentier: président de la C.T.C.C.

Gérard Picard : secrétaire et organisateur de la C.T.C.C.

L'abbé Jean Bertrand, aumônier.

L'abbé Maurice-J. Maher, assistant-aumônier.

Questions économiques : F.-A. Angers, L.S.C., secrétaire général de l'Actualité Économique.

Revue des journaux et périodiques : l'abbé Lambert Bovy, D.Th.

Administrateur : J.-René Lapointe.

Aviseur légal : Maurice Julien, avocat.

Abonnement : Un an, \$0.60; deux ans, \$1.00; le numéro, 5 sous.

Publié par le Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal et imprimé par l'Imprimerie Populaire, Limitée, 430, NOTRE-DAME EST, MONTREAL



L'Eglise et le sort des ouvriers

Un des griefs des ennemis de l'Eglise, "c'est qu'elle est impuissante, disent-ils, à améliorer le sort de l'ouvrier. Elle n'apporte pour soulager les maux de l'humanité que la résignation et la charité: l'aumône est une humiliation, l'ouvrier a le droit d'être autre chose qu'un mendiant, il veut ce qui lui revient en stricte équité, sa part légitime dans la distribution des richesses sociales. La résignation dans l'espoir des réparations de l'au delà est un allègement par trop platonique et mystique; il veut des adoucissements actuels à son sort, une condition de vie moins amère. C'est son droit. Il veut la justice! Il ne réclame rien de plus, mais il ne veut pas se contenter de moins. Il est matérialiste!"

Soutenir que l'Eglise ne s'intéresse pas au sort de l'ouvrier, c'est nier tout son esprit et toute son histoire. C'est ignorer les immortels encycliques des derniers papes, en particulier "Rerum Novarum".

La vie du Christ est d'ailleurs une protestation perpé-

tuelle contre pareille accusation. Le Christ qui étendait son amour à tous les hommes, s'est surtout apitoyé sur les petits et les déshérités de ce monde. Le Christ a voulu vivre pauvre au milieu des pauvres. Toute souffrance émouvait son cœur, il ne donnait pas la fortune parce qu'il ne l'avait pas, mais ce qu'il pouvait donner, il le répandait avec profusion. L'Evangile résume sa vie dans ces mots éloquentes: "Il a passé en faisant le bien".

Qu'on ne dise pas que l'Eglise agit autrement que le Christ. Pour s'en convaincre on n'a qu'à feuilleter l'une après l'autre les pages de son histoire. Et l'on verra jusqu'où va sa charité.

Le catholicisme, certes, se fait gloire de sa charité, car la charité est nécessaire au monde, mais il ne représente pas moins à un haut degré "l'idéal de la justice", vanté par les ennemis de l'Eglise.

A la justice, l'Eglise ajoute la charité. Le monde n'aura jamais assez de charité parce qu'il y aura toujours trop de souffrances.

INTERDICTION DE L'INSTIGATION A LA GREVE EN GRANDE-BRETAGNE

Un nouveau règlement en Grande-Bretagne (no 1AA) entré en vigueur le 18 avril, stipule que quiconque provoque ou favorise une grève ou un lock-out impliquant des personnes occupées dans des services essentiels sera passible d'une peine maximum de cinq ans d'emprisonnement ou d'une amende de 500 livres sterling ou des deux.

Le règlement IA a aussi été modifié pour fin de conformité avec la nouvelle réglementation. Il stipulait autrefois que le simple fait de prendre part à une grève légitime ou de persuader pacifiquement à autrui d'y prendre part ne constituait pas un délit; mais cette disposition est maintenant modifiée et ne s'applique qu'aux personnes non assujetties aux règlements IAA.

Le nouveau règlement a été passé après de longues consultations entre le ministre du Travail et du Service national et son Comité consultatif mixte qui se compose de représentants des syndicats ouvriers et des employeurs. Le Congrès syndical ouvrier aussi bien que la Confédération des employeurs britanniques ont sanctionné la décision de leurs représentants au Comité consultatif.

Le ministre du Travail expliqua à la Chambre des Communes que le nouveau règlement devait être considéré simplement comme une mesure d'urgence destinée à prévenir l'éclatement, durant la période d'invasion, de grèves non approu-

La Gazette du Travail, Ottawa, vol. XLIV (juin 1944) p. 756.

Un parlement ouvrier

CE QUE SERA NOTRE PROCHAIN CONGRES

MESSAGE DU PRESIDENT

Le congrès de la C.T.C.C. à tous les ans, en est un. Le parlement canadien en session est l'autorité souveraine du pays. Le congrès confédéral en session est l'autorité souveraine de la C.T.C.C. Les décisions prises par les deux parlements font lois sur leurs administrés, dans le premier cas: les provinces et les citoyens canadiens; dans le deuxième: les groupements confédérés, et les syndiqués catholiques.

Un député au parlement canadien est un législateur, un délégué au congrès confédéral aussi. Le député doit légiférer dans l'intérêt général du pays, le congressiste dans l'intérêt général de la C.T.C.C. Le député doit rechercher le bien commun de la nation, le congressiste le bien commun syndical catholique. Viser au progrès moral, économique et social de la nation doit faire partie des préoccupations normales d'un représentant du peuple au parlement canadien. Viser, à divers points de vue, au développement progressif de la C.T.C.C. pour lui permettre d'atteindre sa fin naturelle doit être aussi la principale sollicitude d'un représentant syndicaliste au congrès confédéral.

Peu importe le parti politique ou la circonscription électorale qu'il représente, le député, tout en servant les intérêts particuliers dont il est chargé, a l'obligation morale de porter un jugement libre et consciencieux sur toutes les questions d'importance nationale soumises à son attention. Dans les congrès de la C.T.C.C., un congressiste assume la mé-

me responsabilité de prononcer un jugement libre et consciencieux sur toutes les grandes questions vitales à l'existence, au progrès et au rôle essentiel de la C.T.C.C.

Se peut-il que les attitudes d'un député au parlement soient constamment dictées par la volonté complexe, souvent divergente de ses électeurs? Ce qui est inconcevable pour un législateur politique ne l'est-il pas autant pour un législateur syndicaliste en congrès confédéral?

Si la liberté pour un législateur politique de former son jugement sur une question publique, à la lumière de ses études, de son expérience et des débats de la Chambre, est un droit en même temps qu'un devoir irréductible, n'en doit-il pas être ainsi pour le législateur syndicaliste?

Bref, convient-il qu'un délégué aux assises annuelles de la C.T.C.C. soit exclusivement le porte-parole de l'organisation qu'il représente? N'importe-t-il pas qu'en tant que congressiste, il assume aussi sa part de responsabilités dans la marche générale du mouvement syndical catholique représenté par la C.T.C.C.?

Le plus tôt, tous les dirigeants de notre mouvement parviendront à une commune compréhension de leurs pouvoirs et de leurs devoirs, dans nos congrès annuels, plus vite parviendrons-nous à la véritable discipline qui doit régner dans notre mouvement.

Alfred CHARPENTIER

AVIS AUX PATRONS ET À LEURS EMPLOYÉS MASCULINS

En vertu d'un arrêté en Conseil du 15 août 1944 rendu par le soussigné ministre du Travail sous l'autorité des règlements du Service sélectif national (mobilisation):

1. à compter du 22 août 1944 tout patron est requis de contrôler les documents détenus par chacun de ses nouveaux employés masculins dans les 7 jours de l'engagement, afin de constater s'il sont en règle avec le Service sélectif national (mobilisation), (c'est-à-dire au point de vue du service militaire);
2. le patron doit, en se servant de l'Annexe 9, signaler au Registraire de sa division de mobilisation, tout employé qui ne serait pas muni des documents mentionnés;
3. de même le patron doit contrôler les documents en la possession de tout nouvel employé masculin engagé entre le 1er mai 1944 et le 22 août 1944, et faire rapport, au Registraire de sa division de Mobilisation au plus tard le 29 août 1944, sur tout employé de cette catégorie qui ne serait par muni desdits documents.
4. Tout employé masculin susmentionné est requis par les Règlements de soumettre ses documents à l'inspection de son employeur.
5. Des peines sont prévues pour tout patron ou tout employé masculin qui ne se conforme pas à ces Règlements.

En vertu d'une ordonnance antérieure, les patrons furent requis de contrôler les documents en la possession de leurs employés masculins, et de faire rapport, au plus tard le 1er mai 1944, des cas douteux aussi bien que des cas où l'employé n'a pas de documents. La marche à suivre, pour la continuation actuelle de ce contrôle, bien que signalée aux employeurs dans l'"Avis aux patrons et à leurs employés masculins" que l'on envoie en ce moment par la poste, est le même que celle indiquée dans le "Guide du Patron", qui avait trait à la vérification antérieure au 15 mai 1944.

L'on rappelle aux patrons qu'ils n'ont pas à faire rapport sur les individus munis des documents nécessaires—mais sur ceux qui n'exhibent pas ces documents, ou lorsqu'il y a lieu de douter que les papiers exhibés prouvent que les individus sont en règle.

Les patrons canadiens ont coopéré d'une façon très satisfaisante lors de la première vérification, allant jusqu'au 1er mai dernier. L'on est très reconnaissant de cette coopération qui a été fort précieuse et à laquelle on fait de nouveau appel.

L'on peut obtenir aux bureaux de Placement et du Service sélectif l'Annexe 9 et les détails sur les documents attestant que les détenteurs sont en règle.

SERVICE SÉLECTIF NATIONAL

HUMPHREY MITCHELL
Ministre du Travail

A. MacNAMARA
Directeur du Service sélectif national

Face aux réalités !

Chronique de François-Albert Angers, professeur, sur les questions économiques et sociales dans leurs relations avec les problèmes ouvriers.

Maitre chez soi

De la même façon que la coopération l'emporte sur la misère et sur les trusts, elle réussit également à relever les économies des peuples qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont pu s'assurer le contrôle des clefs de leur vie économique.

Il est facile de le comprendre en se rappelant les exemples de l'Angleterre et de la Suède que nous avons vus le mois dernier. Toutes ces entreprises créées par le peuple et appartenant au peuple, tous ces trusts remplacés ou fortement concurrencés par la volonté organisée des consommateurs, sont autant d'industries qui, là-bas, passaient des mains d'un groupe d'Anglais ou de Suédois à un autre groupe social de même race, mais qui, ici, se seraient trouvées transférées dans nos mains, alors qu'aujourd'hui nous n'y comptons pour à peu près rien.

Ce raisonnement, les Etats situés autour de la mer Baltique — Finlande, Esthonie, Lettonie, Lithuanie, Pologne — n'ont pas été lents à le faire et à en mettre les conclusions en pratique lorsqu'aux traités de paix de 1920, ils retrouvèrent l'indépendance nationale.

L'expérience des Etats baltes

Ces nouvelles nations, qui n'avaient pas connu l'indépendance depuis des centaines d'années, se trouvèrent tout à coup maîtres de leur destin politique. Dominées depuis longtemps soit par la Russie, soit par l'Allemagne, soit par l'Autriche, leur économie avait pris un pli que de simples traités ne pouvaient pas effacer aussi facilement que les anciennes frontières politiques.

Et ce pli était le suivant: les nationaux étaient surtout des agriculteurs; le commerce et l'industrie se trouvaient dans une proportion plus ou moins considérable aux mains d'étrangers, en l'occurrence, des Juifs surtout pour des raisons historiques complexes. Comment reprendre tout cela et empêcher que cette situation d'étrangers économiquement maîtres dans la place ne rende impossible le maintien de l'indépendance nationale?

Entre autres moyens, on mit à l'épreuve la formule coopérative. Toute l'économie agricole fut bâtie à partir de la coopération et libérée par le fait même des commerçants juifs qui assuraient en grande partie la distribution des produits à l'intérieur et à l'exportation. Les coopératives de consommation furent poussées également en vue de reprendre le commerce et l'industrie.

La Finlande, dont le développement coopératif datait d'ailleurs d'avant le conflit et s'était poursuivi sous la domination russe comme moyen de sauvegarder l'autonomie, était plus prête que les autres et progressa plus rapidement. Elle devint une "nation de coopérateurs". 606,000 membres, soit avec leur famille plus de la moitié des consommateurs dans des coopératives de consommation, faisant un chiffre d'affaires de 110 millions et contrôlant 314 usines ou ateliers. Une agriculture et une forêt presque entièrement assise sur la coopération. Des

vouloir méconnaître l'importance du progrès que représentent les coopératives modernes (...) Etant donné la proportion particulièrement forte des Juifs dans le commerce polonais (...) l'élément juif est atteint avec une force particulière par le processus de modernisation de l'économie (p. 237).

Donc pas de doute possible. La pratique de la coopération présente une valeur de reconquête nationale indiscutable. Et ce n'était qu'un commencement. Pour apprécier ces chiffres et ces témoignages comme il convient, pensons qu'outre la Finlande — et l'exemple finlandais ne laisse rien à désirer — nous avons affaire à des pays écrasés par des siècles d'oppression et complètement dévastés par la guerre.

D'ailleurs, la formule coopérative présente assez de vertu, non seulement pour assurer à la majorité dominée par une minorité ethnique (ce qui est notre cas dans Québec) la place à laquelle elle a droit, mais pour assurer aux minorités nationales (ce qui est notre cas dans le Canada) la force de résistance nécessaire contre les injustices économiques et sociales.

Les Juifs n'ont pas manqué de le voir un peu partout en Europe où on a pris contre eux des mesures d'exception.

services de tout genre organisés en coopération. Voilà un exemple frappant pour nous de ce à quoi un petit pays peut arriver par cette formule, puisque la Finlande dépasse à peine la population du Québec. Grâce à cela, les Finlandais ont été vraiment maîtres chez eux jusqu'ici, et ils l'ont prouvé.

La situation des autres pays était plus complexe. Eux aussi avaient connu la coopération comme moyen de défense au temps où ils étaient des peuples subjugués, mais la guerre de 1914-18 avait dévasté leur territoire de fond en comble. Il fallait tout reconstruire. Malgré tout, en plus d'un secteur puissant de coopératives agricoles, la Pologne comptait, en 1937, 321,000 membres de coopératives de consommation; l'Estonie, 35,000 familles (population totale d'un million seulement); la Lettonie, 27,000 (population 1,800,000).

Les résultats

Il est difficile d'apprécier à leur juste valeur les résultats réels obtenus quant à la reconquête des positions nationales. Nous ne disposons pas à distance de tous les chiffres nécessaires pour calculer les progrès réalisés. Il existe toutefois un document qui nous permet d'en mesurer l'efficacité d'une façon générale. Il s'agit d'un ouvrage publié par le Congrès juif mondial sur la situation économique des Juifs dans le monde. On y lit des choses comme celles-ci:

ESTONIE. Le mouvement coopératif marque un essor considérable et constitue un puissant élément de concurrence pour certaines entreprises. Ainsi, par exemple, il a en grande partie enlevé aux Juifs la production et le commerce des pâtes dentifrices, des cigares et des couleurs (p. 92);

LETONIE. La prépondérance que les Juifs avaient dans le commerce de gros passe graduellement aux mains des Lettons. Cette évolution est imputable avant tout au processus d'établissement et au développement des coopératives commerciales (p. 181);

POLOGNE. Loin de nous de

Comme, par exemple, de leur refuser aux banques les crédits nécessaires au fonctionnement de leurs commerces et industries, la plupart du temps, dans cette partie du monde, de petits commerces ou de petites industries. Le même document que je viens d'utiliser nous montre qu'ils ont résisté avec succès à ces mesures en Bulgarie, en Esthonie, en Lettonie et en Pologne par le développement de coopératives de crédit juives.

Ainsi, l'expérience même des autres pays nous le montre, le peuple, en s'organisant lui-même en coopérative, peut résoudre à la fois le problème de la misère, des abus des trusts, de la reconquête de la place à laquelle ont droit dans

leur pays les majorités économiquement dominées et de la résistance victorieuse aux injustes mesures d'oppression des majorités contre les minorités. Est-ce que ce ne sont pas là exactement les quatre grands problèmes économiques et sociaux du Canada français?

Et dire qu'il vous suffirait, à vous ouvriers, de vouloir vous en donner la peine pour que tout cela se règle chez nous dans l'effort le plus pacifique et le plus fécond qu'on puisse imaginer: en nous mêlant de nos affaires, en laissant les autres en paix et en nous organisant nous-mêmes!

François-Albert ANGERS,
professeur à l'École des Hautes Etudes commerciales.

100%

de notre personnel
appartient au
**Syndicat Catholique et
National des Employés
de Magasin
(SD) Inc.**

Dupuis Frères

Montréal

865 EST, RUE STE-CATHERINE



Service en Relations Industrielles

DEPUIS quarantè ans le ministère du Travail du Canada est l'instrument coordonnateur des intérêts interdépendants des trois éléments constitutifs de notre structure économique et sociale: le public, le travailleur et l'employeur. Ce service de maintien de relations industrielles satisfaisantes a entraîné une vaste extension du champ d'action du ministère par:

La disponibilité d'un mécanisme rapide et impartial de conciliation; La constitution de commissions dans le cas de conflit dans les mines et services d'utilité publique; Le maintien de facilités de placement (en collaboration avec les autorités provinciales); L'application des salaires raisonnables aux travaux de l'Etat. L'application des lois concernant les **Coalitions, l'Enseignement technique, les Rentes viagères sur l'Etat, Formation de la jeunesse et l'Assistance-chômage.**

De plus, le ministère prépare et publie statistiques et autres renseignements concernant les salaires, heures de travail, coût de la vie, législation du travail, mouvement ouvrier, etc. LA GAZETTE DU TRAVAIL, son périodique mensuel, indique les changements économiques et sociaux au Canada et à l'étranger. Le ministère tient aussi à la disposition du public une bibliothèque moderne de documentation.

LE MINISTÈRE DU TRAVAIL DU CANADA

L'HON. HUMPHREY MITCHELL,
Ministre

ARTHUR MacNAMARA,
Sous-ministre

"Vous avez devant vous l'élément le plus généreux des ouvriers de la province"

(Honoré D'Amour)

Au Congrès de la Fédération Nationale du Textile — Chefs ouvriers de 23 à 60 ans réunis à Sherbrooke — Représentants de 7,000 travailleurs du textile — L'oeuvre accomplie par la Fédération pour que s'améliore le sort des employés du textile — Des chiffres et des faits — "Votre fédération est celle qui accomplit le plus de travail au sein de la C.T.C.C. — Allocution de M. G. Picard — Félicitations au "Salaberry" — Objectif pour 1945

par ROGER VARIN

C'est dans le calme, la cordialité et un esprit de coopération peu ordinaire qu'une soixantaine de délégués représentant près de 7,000 ouvriers, groupés dans la Fédération du textile, ont étudié pendant trois jours, en fin de semaine, les problèmes relatifs à leurs milieux de travail.

Ces chefs ouvriers de 23 à 60 ans, dont une demi-douzaine du sexe féminin, réunis aux bureaux des Syndicats nationaux, à Sherbrooke ont, au cours de la journée de vendredi, considéré point par point, le rapport du président général, M. Honoré D'Amour. La soirée de vendredi a été consacrée aux "allocations familiales" et l'on a discuté, samedi avant-midi, sur le rapport financier et le budget. On a ensuite adopté les résolutions et le programme de la Fédération pour 1945.

Avec une maîtrise typiquement ouvrière et qu'il faut mentionner à son honneur, M. Honoré D'Amour a présidé toutes les délibérations. Quoique sans formalités exagérées, chaque séance se tint selon la procédure parlementaire; de la sorte, on habituait les chefs des syndicats au souci de l'ordre et de la discipline dans leurs réunions et les choses vont rondement.

Des faits et des chiffres

Le rapport du président général mentionne que l'année écoulée fut un succès sans précédent dans l'histoire de la fédération. Six syndicats nouveaux, deux syndicats réorganisés, seize revendications pour les travailleurs du textile acceptées par le Conseil régional du Travail (sur les 21 présentées), voilà l'aperçu d'une part du bon travail exécuté au cours de l'année. Mentionnons entre autres que la Wabasso Cottons a été forcée, grâce à la Fédération, de rembourser aux ouvriers des arriérés de salaires pour un montant de \$18,000,000 et de porter le boni de vie chère de .60 à \$2.65 par semaine. En outre, le Comité technique, chargé de la surveillance des taux moyens et minima dans les moulins de la Dominion Textile et de la Drummondville Cottons, a fait remettre plusieurs milliers de dollars aux ouvriers.

Dans un autre cas, ces deux compagnies se voient forcées de verser environ \$63,000 en salaires rétroactifs à environ 175 employés de ces usines.

Une des réalisations intéressantes, indiquait encore M. Honoré D'Amour, au cours de son rapport, est l'obtention, en fin de juin, d'une semaine de vacances payées à environ 18,000 ouvriers du textile. (Depuis cette date, une foule d'autres usines accordent également des vacances payées à leurs employés).

Dans la discussion qui a suivi la lecture de son rapport, M. D'Amour a expliqué que si le paiement de ces vacances avait tardé dans certaine usine, on devait en attribuer la cause aux ouvriers qui n'adhèrent pas à la Fédération. Partout où les Syndicats nationaux du textile se trouvaient en force, tout s'est passé dans l'ordre et les employeurs ont remis le salaire des vacances avant le départ des ouvriers pour ce congé.

Le rapport de M. D'Amour signale de plus que plusieurs syndicats furent reconnus cette année par la Commission des relations ouvrières de la province, ce qui leur confère le droit d'exiger des employeurs la conclusion de conventions collectives de travail.

Le travail entrepris, depuis deux ans surtout, rappelle ensuite M. D'Amour, afin d'établir un salaire de base minimum dans l'industrie du textile fut un

succès, si on le compare d'une façon générale avec la situation dans le passé.

Au cours de l'après-midi de samedi, M. Honoré D'Amour adressa un salut spécial au représentant du journal *Salaberry*, de Salaberry de Valleyfield, et le remercia de la lutte poursuivie par vous, ajouta-t-il, en montrant cet hebdomadaire pour la cause syndicale. "Vous avez là devant l'assemblée des chefs ouvriers, l'élément le plus sérieux, le plus généreux des ouvriers de la province; je vous remercie de l'avoir appuyé."

M. Gérard Picard

A la séance du samedi soir, M. Gérard Picard, secrétaire général de la C.T.C.C., (Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, l'organisme qui groupe toutes les Fédérations des différents syndicats), a félicité les congressistes en ces termes: "Votre Fédération est celle qui accomplit le plus de travail au sein de la C.T.C.C. Son développement ne s'opère pas seulement en nombre mais en compétence dans l'exécutif de chaque syndicat local et dans l'exécutif de la Fédération. Nous ne sommes pas aussi en vedette de certains au point de vue propagande, parce que nous prenons le temps de raisonner notre affaire, mais quand il s'agit de réaliser des promesses, nous sommes en avant sur toutes les autres organisations. Votre président, M. D'Amour, a obtenu au cours de ces dernières années, plus que toute autre union pour les travailleurs du textile. (Ici M. Picard donne détails et statistiques qui appuient son avancé). Et la ténacité, la persévérance des officiers et membres de nos syndicats a amené premièrement la reconnaissance des corps professionnels dans la législation et deuxièmement la négociation de conventions collectives avec les employeurs.

Vous jouez dans la société, indépendamment de ce que vous pouvez obtenir d'avantages personnels, un rôle de toute première importance et qui aura ses répercussions longtemps.

Dans les autres mouvements, où c'est l'opportunisme qui se trouve à l'ordre du jour, en aucun cas on rencontre un programme de longue portée tendant vers la justice et la sécurité sociale."

Au cours de la journée de dimanche, onze directeurs ont été élus, et d'ici peu on nommera celui qui devra représenter Salaberry de Valleyfield.

Déclarations du congrès

Les "déclarations" de la Fédération réunie en congrès, constituent en quelque sorte son objectif pour l'année qui vient, et les délégués les ont exprimées comme suit:

1. Négociation de conventions collectives dans tous les établissements industriels où de telles conventions n'existent pas;
2. Etablissement d'un salaire minimum d'au moins 35 cents par heure pour tous les débutants dans l'industrie textile qui ne bénéficient pas actuellement de ces taux;
3. Généralisation de la semaine de 48 heures dans tous les établissements de l'industrie textile où cette délimitation n'existe pas;
4. La Fédération maintient sa politique telle qu'appliquée actuellement de salaire et demi pour tout travail exécuté en dehors de la journée régulière de travail;
5. Prime de 5 cents l'heure pour tout travail entre 6 heures p. m. et 7 h. a. m., là où une telle prime n'est pas actuellement payée;

6. Vacances payées à tous les employés du textile;

7. Campagne intense de recrutement dans toutes les usines présentement inorganisées.

M. Honoré d'Amour

Dans l'après-midi de dimanche, après l'élection des officiers, M. Honoré D'Amour fit le discours qui terminait ces assises.

"On n'attend pas de vous, commença-t-il, une soumission à tout ce que fera l'exécutif, mais bien une collaboration généreuse et une surveillance exigeante. Ainsi votre Fédération progressera encore avec "méthode".

Les cercles d'études

L'orateur a parlé ensuite des cercles d'études qui fonctionnent à l'intérieur des syndicats. "Les cercles d'études nous permettent de découvrir l'élite qu'il nous faudra. Les cercles d'études nous indiquent surtout nos droits et nos devoirs et nous donnent l'occasion d'apprendre que nos intérêts bien compris ne résident pas seulement dans nos droits, mais également dans les devoirs que nous avons envers la société."

Les méthodes des unions neutres

M. D'Amour établit dans un parallèle entre les méthodes des syndicats et celles des unions internationales. "La législation actuelle du travail dans Québec, explique-t-il, revient de droit à l'action efficace de la C.T.C.C., aux luttes des pionniers qui établissent le mouvement il y a vingt-sept ans.

"Si les organisations neutres continuent leur campagne de démagogie, si elles continuent à ignorer où se trouve le juste et l'injuste, les ouvriers souffriront des mesures de coercition que l'Etat devra établir. Le Congrès

(Suite à la page 19)

I. NANTEL

BOIS
DE
SCIAGE

MASONITE
TEN TEST
BEAVER BOARD

Coin Papineau et De Montigny
Téléphone :
CH. 1300
Montréal

Compagnie Acton Shoe Ltée

Alfred LAMBERT Inc., distributeur

CHAUSSURES DE TOUS GENRES

26, rue Notre-Dame ouest,

Montréal

"Depuis près d'un demi-siècle, toujours le même but, réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal"

FRONTENAC 3121

J. Joubert
LIMITÉE

ACME
TRADE MARK

GANTERIE

Gilets de cuir — Tricots
Vêtements de travail Chemises

Costumes pour le sport,
etc., etc,

Acme Glove Works Limited

MONTREAL

Fabrique à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

Travail soigné

Dans les produits fabriqués par la Dominion Textile pour fins de guerre et ceux faits pour la paix on trouve le même travail soigné, depuis si longtemps en demande par les judicieux acheteurs canadiens.

Que ce soit tissus résistants pour avions de combats de notre aviation, ou draps et taies d'oreillers blancs et doux pour usage domestique, la qualité, née de nombreuses années d'expérience dans la fabrication et garantie par le travail habile de nos employés de filatures, est là.

Dominion Textile Company Limited

Fabricants de

DRAPS ET TAIES D'OREILLERS
"COLONIAL"

MAGOG FASTEST FABRICS

Pour un ordre meilleur

Nous constatons, dans la province de Québec, en grande majorité catholique, que certaines doctrines socialisantes et communistes font de grands progrès. Pourquoi? N'avons-nous pas, nous catholiques, la plus belle et la plus efficace doctrine sociale dont la connaissance et la mise en pratique dans nos institutions et nos lois assureraient le bonheur, la prospérité et la paix?

Le grand mal, c'est que cette doctrine de vie est trop ignorée. C'est pour mieux la connaître que du 21 au 27 juillet dernier un groupe composé de prêtres et de laïques s'est réuni à Boucherville, sous la direction éclairée du Rév. Père P. Archambault, S.J. Les 24 élèves de l'École de formation sociale ont goûté une science profonde et sûre de maîtres compétents.

Voici un résumé des sujets traités:

1. La répartition des richesses d'après les desseins du Créateur;
2. Pourquoi le socialisme doit être rejeté;
3. Avantages de la démocratie;
4. A quelles conditions le capitalisme est-il acceptable;
5. La restauration sociale dans la classe ouvrière;
6. La restauration sociale et la classe agricole;
7. Restauration de la famille; allocations familiales;
8. Le syndicalisme patronal et ouvrier;
9. Nationalisation des entreprises;
10. L'organisation démocratique de l'économie;
11. L'esprit nouveau qui doit animer notre travail de restauration sociale.

L'homme, matériel par son corps, spirituel par son âme, a une destinée éternelle. Pour atteindre sa destinée l'homme a besoin de biens matériels. C'est l'ordre établi par Dieu. Voilà pourquoi le Créateur a diffusé avec une libéralité merveilleuse les biens et a donné à l'homme les moyens de les multiplier presque à l'infini! Dieu a tout créé pour sa gloire et pour le bonheur de l'homme.

Les desseins de Dieu se sont-ils réalisés? Comment se fait-il que nous voyions "une multitude souffrir d'une misère imméritée"?

La dignité de l'homme a été profondément méconnue au cours des derniers siècles. Le progrès — sous un aspect — a eu pour résultat l'asservissement de l'homme. Les potentats de l'industrie et de la finance ont fait de l'homme une machine, une brute.

Ce régime néfaste ne peut durer! La grande multitude des travailleurs fait entendre de plus en plus de cruels gémissements. L'ouvrier, blessé dans sa dignité, veut être respecté, écouté, compris. De toutes parts, l'ouvrier réclame un changement, une amélioration de son sort!

De qui alors l'ouvrier sera-t-il le mieux compris, le plus écouté? Les socialistes et les communistes déjà "apparement" se présentent à son secours; mais avec la décision bien arrêtée de le tenir écrasé sous la botte de la dictature, de ne tenir compte aucunement de sa dignité d'homme, lui interdisant par la terreur et la brutalité, s'il le faut, le droit à l'union pour la défense de ses droits, pour le perfectionnement de ses facultés spirituelles.

D'où viendra le salut de l'ouvrier? Qui pourra le relever dans sa haute dignité? L'Eglise et elle seule!

L'Eglise seule vous offre, ouvriers qui peinez et qui souffrez, ce dont ont besoin vos corps et vos âmes. Elle seule vous donnera les moyens honnêtes et pacifiques de goûter plus d'aisance et de joie sur cette terre. Elle seule vous donnera les garanties du bonheur de l'au-delà. Comment? En vous ORGANISANT dans les cadres que dans sa science et dans sa sagesse l'Eglise a dressés pour vous. Ces cadres vous les avez bien préparés dans le syndicalisme pour la revendication et la défense de vos droits et par le perfectionnement de vos facultés intellectuelles et morales.

Syndicalisme patronal et ouvrier ou totalitarisme oppresseur. Collaboration et coopération ou renversement social, révolution. Voilà l'alternative!

Cette collaboration, cette coopération des ouvriers et des patrons, pour accroître leur part légitime dans les biens donnés si largement par Dieu, pour le bonheur de tous les hommes, cette

UN PATRON PARIE à SES CONTREMAÎTRES

6e Message

Vous devez vous garder d'introduire des saboteurs à l'usine, tant au point de vue moral qu'au point de vue professionnel. Une bonne méthode consiste à ne jamais embaucher immédiatement, à conseiller au postulant de revenir, afin de disposer du temps nécessaire à l'examen de son cas

Vous devez vous ingéier à rendre le travail intéressant et vivant. Accueillez bien les suggestions que vous présente l'ouvrier. Si elles n'ont aucune valeur, démontrez-le-lui gentiment; si, au contraire, elles sont utilisables, laissez-lui tout le mérite de son initiative, récompensez-le.



SLATER

POUR HOMMES ET FEMMES

Extrait de "DIRECTIVES aux CONTREMAÎTRES"

par M. Eugène GIBEAU
président de The SLATER Shoe et de l'Association Professionnelle des Industriels

union puissante des ouvriers pour le perfectionnement de leur vie, doivent se faire dans un esprit de CHARITE et de JUSTICE. L'esprit qui doit animer vos revendications doit être celui que l'Eglise nous enseigne: l'esprit du Christ.

* * *

Voici les noms des quelques délégués syndiqués qui ont participé à cette semaine d'études de Boucherville: l'abbé Henri Gingras, assistant-aumônier des Associations syndicales ouvrières de Québec; MM. Lucien Dorion et Maurice Dussault, de Québec; Lucien Lavallée, de Montréal; Ls-Philippe Demers, de Sherbrooke; Emile Ducharme, de Joliette; Rodrigue Lepage, du Cap de la Madeleine; Engelbert Plante, de Shawinigan; Pierre Forest, Angelo Forte et Alphonse Bégin, de Montréal, ont été retenus à leur travail et n'ont pu assister qu'à quelques séances. Il faudrait que chaque année nos syndicats envoient un plus grand nombre de délégués à l'École de formation sociale de Boucherville. A ce foyer de science, nos intelligences s'éclairent, nos coeurs se réchauffent. La vie syndicale de nos unions en retirera un bénéfice considérable.

Qu'en pensez-vous?...

Congrès de la Fédération Nationale du cuir et de la Chaussure à Plessisville

La Fédération Nationale du Cuir et de la Chaussure a tenu son congrès annuel à Plessisville les 12 et 13 août derniers.

L'assemblée de samedi soir a consisté dans la dernière réunion régulière de la Fédération sous la présidence de M. Alphonse Roberge.

Dimanche matin, à 8 h. 30 une messe spéciale a été dite pour les congressistes et pour tous les ouvriers de Plessisville par l'assistant-aumônier des Syndicats catholiques de Québec, l'abbé Henri Gingras, qui a donné aussi le sermon.

Tous les délégués et les syndiqués de Plessisville se sont rendus en parade à l'église paroissiale accompagnés de la fanfare du lieu.

Après la photographie, vers les 10 heures, ouverture officielle du Congrès.

On souligne avec plaisir que la Fédération compte cette année onze syndicats affiliés l'an dernier on en comptait six. Tous les syndicats ont aussi augmenté leurs effectifs.

Après le dîner servi au Manoir Plessis pour tous les délégués, le Congrès reprit son travail. A cette séance de l'après-midi, tous les ouvriers de Plessisville ont été convoqués.

Voici les résolutions adoptées au cours du Congrès et à être envoyées au Congrès de la CTCC, en septembre prochain.

1.—Projet de logement coopératif. La Fédération se déclare favorable audit projet.

2.—Loi des Accidents du Travail. a) Que la base de \$12.50 soit élevée à \$25.00;

b) Que soient payés à un accidenté les intérêts des sommes versées.

3.—Conseil Régional du Travail.

Que ledit Conseil devienne un organisme permanent comme le Conseil National à Ottawa.

CAISSE DE DECES. La Fédération accepte en principe le projet d'une Caisse de décès fédérale professionnelle pour les salariés de la chaussure.

ELECTIONS. Tous les membres du Comité Exécutif sont réélus. Ce sont: MM. Alphonse Roberge, président; E. St-Amand, 1er vice-président; H. Saulnier, 2e vice-président; secrétaire: A. April; trésorier: Jos. Rouillard.

M. Gérard Picard, représentant de la C.T.C.C. clôture le Congrès. Il fit rapidement l'historique de la Fédération, faisant ressortir ses grands succès dans l'amélioration de la profession, et exposa les graves problèmes qu'il y aura à résoudre dans un avenir prochain. Il donna aussi de précieux conseils et encouragements.

Tannerie : 4900, rue Iberville
Daoust, Lalonde & Cie, Ltée
MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES
TANNEURS et CORROYEURS
Bureau et fabrique : 939, SQUARE VICTORIA — MONTREAL

Monty, Gagnon & Monty
POMPES FUNEBRES SALONS MORTUAIRES
1926 Plessis — AM. 8900
SERVICE D'AMBULANCES 4156 Adam — AM. 3733

DANIEL JOHNSON
AVOCAT ET PROCUREUR
EDIFICE THEMIS — SUITE 507
10 ouest, rue ST-JACQUES, MONTREAL LANcaster 9333

SECRETARIAT DE LA PROVINCE DE QUEBEC
Hon. Hector PERRIER C.R., ministre Jean BRUCHESI, sous-ministre
Les Ecoles d'Arts et Métiers
COURS DU JOUR ET DU SOIR
dans les principaux centres industriels de la province
7345, RUE GARNIER — Tél. CRescent 2151

Tél. : FR. 0117
HOTEL LAFAYETTE
A.-H. PATENAUDE, Prop.
Bières, vins et spiritueux servis tous les jours
AMHERST et DEMONTIGNY (à proximité de l'édifice des Syndicats)

206, rue Du Pont Tél. : 4-4641
LA CIE F. X. DROLET
QUEBEC
FABRICANTS D'ASCENSEURS
TOUTE REPARATION MECANIQUE
Spécialités : Bornes-fontaines, Soudure électrique et autogène.

MAURICE JULIEN
AVOCAT ET PROCUREUR
JULIEN & JULIEN
Tél. LANcaster 5281 - 84 ouest, Notre-Dame - Montréal

Guide Syndical

Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec
Henri Petit, président. M. Robert St-Hilaire, Sec.
445, Christophe-Colomb. 29, 6e Rue, Limoilou,
Québec. Tél. : 3-3539

1231 EST. DEMONTIGNY. MONTREAL
Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal
Georges-Aimé Gagnon, président. Roméo Billemaire, secrétaire.

Hommages de AUTOBUS et TAXIS Ltée

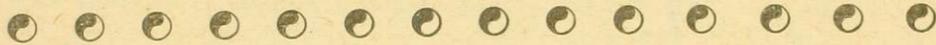
(Chicoutimi)



La Cie d'Autobus et Taxis Ltée a toujours fait son possible pour donner le meilleur service à sa nombreuse clientèle des Syndicats Nationaux; les syndiqués noteront que depuis que les routes se sont améliorées, le service de transport est plus rapide et plus confortable et j'en suis heureux pour ma nombreuse clientèle.

J'en profite pour remercier tous et chacun des clients de la Cie d'Autobus et Taxis Ltée pour leur patronage.

O. CREVIER, président.



AVEC LES HOMMAGES DU CONSEIL DE

La Cité de Chicoutimi

à l'occasion de la fête du Travail

Maire: Geo.-H. Smith

Greffier: Gaston Carrier

Trésorier: J.-Ernest Blackburn

Chef de police: Albert Gravel

Echevins:

C.-E. Boivin, N.P.,
Georges Marchand,
Avila Charbonneau,
Eugène Tremblay "Elie",
Adrien Gagnon,

J.-Héraclius Lessard,
Lorenzo Genest,
Emile Boivin,
Arsène Dubé

Une force victorieuse

Tels sont les Syndicats Nationaux du Saguenay et du Lac-Saint-Jean

C'est dans la région du Saguenay et du Lac Saint-Jean que l'organisation ouvrière d'inspiration chrétienne et nationale a pris naissance pour se répandre ensuite à travers toute la province.

C'est aussi dans cette région que les Syndicats nationaux ont subi les plus dures luttes, les attaques les plus opiniâtres et qu'ils ont remporté les plus grandes victoires. Aujourd'hui les travailleurs de toutes les sphères d'activités y sont organisés dans les Syndicats nationaux.

Toute l'industrie de la construction est régie par la convention collective qu'ils ont passée avec l'Association des constructeurs.

Le commerce du détail jouit d'une réglementation heureuse, et les employés bénéficient d'avantages nombreux grâce aux ententes intervenues entre les Syndicats et l'Association des marchands.

Les Syndicats des maîtres et des employés barbiers, des coiffeuses, ont réussi à établir un bel ordre et une concurrence loyale dans leur profession.

Les Syndicats des chauffeurs et des propriétaires de taxis, formés dans tous nos

centres, ont institué un conseil régional qui prépare de vastes projets à réaliser quand l'ère des contrôles aura cessé.

Les Syndicats dominent aussi dans la grande industrie. Après avoir vaincu de farouches oppositions, ils sont maintenant reconnus dans toutes les usines de pulpe et de papier de la région. Cette victoire, ils l'ont gagnée au prix des plus rudes sacrifices, grâce à leur courage tenace et audacieux.

Dans l'usine d'Arvida, le Syndicat a triomphé de toutes les attaques dont il a été l'objet. Et cet automne, il prouvera qu'il a l'appui enthousiaste des 9,000 travailleurs de l'aluminium.

Les employés des trois grands pouvoirs hydro-électriques de Shipshaw, Chute-à-Caron, l'Île Maligne, sont fortement unis dans les Syndicats nationaux. De même pour les employés de nos municipalités.

La région Saguenay-Lac-St-Jean est devenue le château fort du syndicalisme national. Les unions rivales ou les employeurs antisociaux qui ont essayé de briser cette

forteresse ont échoué et se sont couverts de mépris.

De plus en plus, les travailleurs comprennent que pour défendre leurs intérêts, ils doivent s'unir. Mais ils refusent l'union dominée par des maîtres étrangers et avides de contributions syndicales.

De plus en plus, les travailleurs comprennent fièrement leur devoir de s'unir dans une organisation totalement canadienne, qui respecte leur mentalité et leur esprit, une organisation qui adopte et entend réaliser la doctrine sociale chrétienne, gage de paix et de justice.

Les Syndicats nationaux sont devenus une force que rien ne peut plus abattre. Par la compétence et le dévouement de ses officiers, avec le soutien de ses milliers de membres, et le concours de toutes les autres associations et bonnes volontés de la région, les Syndicats nationaux continuent à protéger les intérêts des travailleurs. Forts de l'appui généreux qu'ils reçoivent, ils avancent vers de nouvelles conquêtes et de nouvelles victoires.

Philippe BOILY,

président du Conseil Central Saguenay-Lac-Saint-Jean des Syndicats nationaux.

Armature des Syndicats Nationaux, région Saguenay-Lac-Saint-Jean



Ls-P. Boily, président,
5, rue Trefflé, Jonquière, Tél. 220.
P.-J. Martel, secrétaire,
18, rue St-David, Jonquière, Tél. 152-J.

Conseil central régional

Vice-prés.: Ph. Deschênes.
Vice-prés.: Alexis Desforges.
Ass.-sec.-arch: J.-B. Bellemare.
Sec.-fin.: Gérard Dallaire.



Ass.-sec.-fin.: C.-E. Lapointe.
Sec.-corr.: Phil. Provencher.
Sec.-trés.: Gérard Dumais.
Com.-ordon.: Paul Charest.
Gardien: Léon Plante.



Syndicat affiliés



Le Syndicat N. des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Clermont Inc.
Le Syndicat N. des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Port-Alfred Inc.
Le Syndicat N. des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Kénogami Inc.
Le Syndicat N. des Travailleurs de la Pulpe et du Papier, Section no 4 de Jonquière
Le Syndicat N. des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Jonquière Inc.
Le Syndicat N. des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Desbiens-Mills Inc.
Le Syndicat N. des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de St-Joseph-d'Alma Inc.
Le Syndicat N. des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Dolbeau Inc.
Le Syndicat C. de Charlevoix-Est
Le Syndicat N. C. de l'Industrie de la Construction de Chicoutimi Inc.
Le Syndicat N. C. de l'Industrie de la Construction de Port-Alfred
Le Syndicat N. C. de l'Industrie de la Construction de Jonquière Inc.
Le Syndicat N. C. de l'Industrie de la Construction de Kénogami Inc.
Le Syndicat N. C. de l'Industrie de la Construction de St-Joseph
Le Syndicat N. C. des Imprimeurs de Chicoutimi Inc.

Le Syndicat N. C. Interprofessionnel de la Baie des Ha! Ha!
Le Syndicat N. C. Interprofessionnel de Chicoutimi
Le Syndicat N. C. des Employés Barbiers de Chicoutimi Inc.
Le Syndicat N. C. des Maîtres-Barbiers Coiffeurs de Chicoutimi Inc.
Le Syndicat N. C. des Coiffeuses de Chicoutimi, Lac-St-Jean et Roberval
Le Syndicat N. des Employés des Liqueurs Saguenay. O. Demers, Ltée, Inc.
Le Syndicat N. C. des Employés féminins des Magasins de détail de Chicoutimi Inc.
Le Syndicat N. des Employés Masculins de détail de Chicoutimi Inc.
Le Syndicat N. C. des Commis et Comptables de la Baie des Ha! Ha! Inc.
Le Syndicat N. C. des Commis et Comptables de Jonquière Inc.
Le Syndicat N. C. des Commis et Comptables de Kénogami Inc.
Le Syndicat N. C. des Commis et Comptables de St-Joseph d'Alma Inc.
Le Syndicat N. des Employés Municipaux de Chicoutimi Inc.
Le Syndicat N. des Employés Municipaux de Jonquière Inc.
Le Syndicat N. C. des Débardeurs de la Baie des Ha! Ha! Inc.

Le Syndicat N. C. des Débardeurs de la Baie des Ha! Ha! Inc.
Le Syndicat N. C. des Employés du Chemin de Fer Roberval-Saguenay Inc.
Le Syndicat N. C. des Employés du Chemin de Fer Alma-Jonquière Inc.
Le Syndicat N. des Travailleurs de l'Aluminium d'Arvida Inc.
Le Syndicat N. des Travailleurs de l'Aluminium de l'Île Maligne Inc.
Le Syndicat N. C. des Employés du Pouvoir de l'Île Maligne Inc.
Le Syndicat des Employés des Pouvoirs de Shipshaw et Chute-à-Caron Inc.
Le Syndicat N. des Camionneurs de Chicoutimi Inc.
Le Syndicat N. des Chauffeurs de Taxis de la Baie des Ha! Ha!
Le Syndicat N. des Chauffeurs de Taxis de Chicoutimi Inc.
Le Syndicat N. des Chauffeurs de Taxis de Jonquière Inc.
Le Syndicat N. des Chauffeurs de Taxis d'Arvida Inc.
Le Syndicat N. des Chauffeurs de Taxis de St-Joseph-d'Alma Inc.
Le Syndicat N. des Employés de la Filature du Saguenay Inc.
Le Syndicat N. des Employés du Téléphone Saguenay Inc.

AGENTS D'AFFAIRES:

Maurice Landry, Chicoutimi.
M. Mainville, Arvida.
Jean Lessard, Kénogami.
Ph. Provencher, Jonquière.
Roch Tremblay, St-Joseph-d'Alma.

BUREAUX:

Ph. Cusson, 10½ ave. Morin, Chicoutimi, Tél. 177.
P.-J. Martel, 18 rue St-Jean, Jonquière, Tél. 355.
J.-B. Bellemare, 318 rue Mellon, Arvida, Tél. 514.
145, 1ère ave. Port-Alfred, Tél. L-321.
Jean Lessard, rue Cabot, Kénogami, Tél. 301-J.
Roch Tremblay, St-Joseph-d'Alma, Tél. 228.

ORGANISATEURS:

Augustin Tremblay,
10½ ave. Morin, Chicoutimi.
Gérard Dallaire,
318 rue Mellon, Arvida.

Hommages de
JAMES BROWN, LL. L.

NOTAIRE

Case Postale 24
JONQUIERE, P.Q.

194-A, St-Dominique
Téléphone : 282

E. LeBLANC, Ltée

MARCHANDS GENERAUX

Epiceries et Boucherie de Choix — Marchandises Sèches

149 St-Dominique et St-Pierre.

JONQUIERE

Hommages de
AU LOUVRE ENRG.

Camille LAVOIE, prop.

BIBLIOTHEQUE — BIJOUTERIE — CADEAUX

99, rue St-Joseph,

ST-JOSEPH D'ALMA

GAGNON & FRERE

RAYON DES MEUBLES ET DE LA MUSIQUE

12, rue Sacré-Coeur,

ST-JOSEPH D'ALMA, P.Q.

Succursales : METABETCHOUAN et ROBERVAL

HOMMAGES

de

McNicoll & Fortin

AVOCATS

Tél. : Bureau : 155

Rue St-Dominique — JONQUIERE

A. BOUCHARD

O. POTVIN

Potvin & Bouchard

Enrg.

INDUSTRIELS

Commerçants de Bois et Matériaux de Construction

42-44, rue St-Jean

Tél. 163-J

JONQUIERE

HOMMAGES

de

Gérard Gauthier

Le Foyer du Meuble Moderne

JONQUIERE

200, rue St-Dominique
Tél. 243

ARVIDA

217, rue Davis
Tél. 243

Tél. 396

C. P. 370

HOMMAGES

de

Patrick Gauthier

COURTIER EN ASSURANCES

Coin St-Dominique et Ouellet,

JONQUIERE

Sept ans de Victoires

1937 — 1941

Réalisations du Syndicat National des Employés de l'Aluminium d'Arvida

1937-1944. Depuis sept ans, le Syndicat vit, agit et prospère dans le meilleur intérêt des ouvriers de l'aluminium. Il ne s'est pas contenté de semer à pleines mains des promesses creuses et de menacer de faire la grève tous les six mois. Il a tout un passé chargé de belles réalisations et de victoires. Ses oeuvres passées, son organisation présente garantissent l'efficacité de son action future.

1937 — Date historique

L'Aluminum Company of Canada Ltd, a mis ses premières usines en opération à Arvida en 1926. Pendant dix ans, aucune organisation ouvrière n'a réussi à se faire reconnaître. Pendant dix ans, le bon vouloir de la compagnie a réglé seul les conditions de travail.

Après des années de lutte, le Syndicat national est parvenu à vaincre toutes les résistances et à grouper au delà de 90% des employés de l'Aluminium. Après des mois de négociation ardue, le 20 août 1937, le Syndicat national signait un contrat collectif avec la puissante compagnie, pour faire bénéficier les ouvriers d'une foule d'avantages remarquables.

Cinq victoires appréciables

Par la convention collective le Syndicat national obtint:

1.—Une augmentation générale de salaire de 25 à 35%;

2.—Le respect du dimanche et le chômage de neuf jours de fête, en autant que la nature des opérations le permet;

3.—Des vacances payées d'une journée par année de service, et comme à ce moment la majorité des ouvriers avaient été longtemps à l'emploi de la compagnie, ils eurent 8, 12, 15 et 20 jours de repos. Des vacances dans la grande industrie, cela ne s'était pas encore vu dans la province et le Syndicat national était la première organisation ouvrière à en obtenir;

4.—Un minimum de deux heures de salaire quand la compagnie rappelait un employé en dehors des heures normales, même s'il ne travaillait que dix minutes. Actuellement ce minimum a été porté à trois heures;

5.—L'arrêté ministériel No 2881, passé le 21 octobre 1937 par le lieutenant-gouverneur en conseil, étendant à tous les employés de l'aluminium d'Arvida, les avantages obtenus par le Syndicat.

Depuis 1937

Le contrat comporte une clause en vertu de laquelle il se renouvelle automatiquement d'une année à l'autre à moins qu'il ne soit dénoncé par la Compagnie ou le Syndicat, 30 jours avant le

31 décembre. Or, comme ni la Compagnie ni le Syndicat n'ont répudié le contrat, il s'est renouvelé jusqu'à aujourd'hui et il se renouvellera encore. Il s'est renouvelé, oui, mais chaque année le Syndicat obtenait des améliorations importantes. Cette année, par exemple, avec le nombre plus grand d'employés, il a fait mettre en vigueur un nouveau plan de vacances d'une semaine après une année de service et de deux semaines après dix ans.

Augmentations de salaires

Nous pourrions dresser ici un tableau complet et détaillé de toutes les augmentations de salaires obtenues depuis 1936, mais comme cet article en serait inutilement surchargé, nous nous contenterons d'examiner en détail le cas des cuvistes.

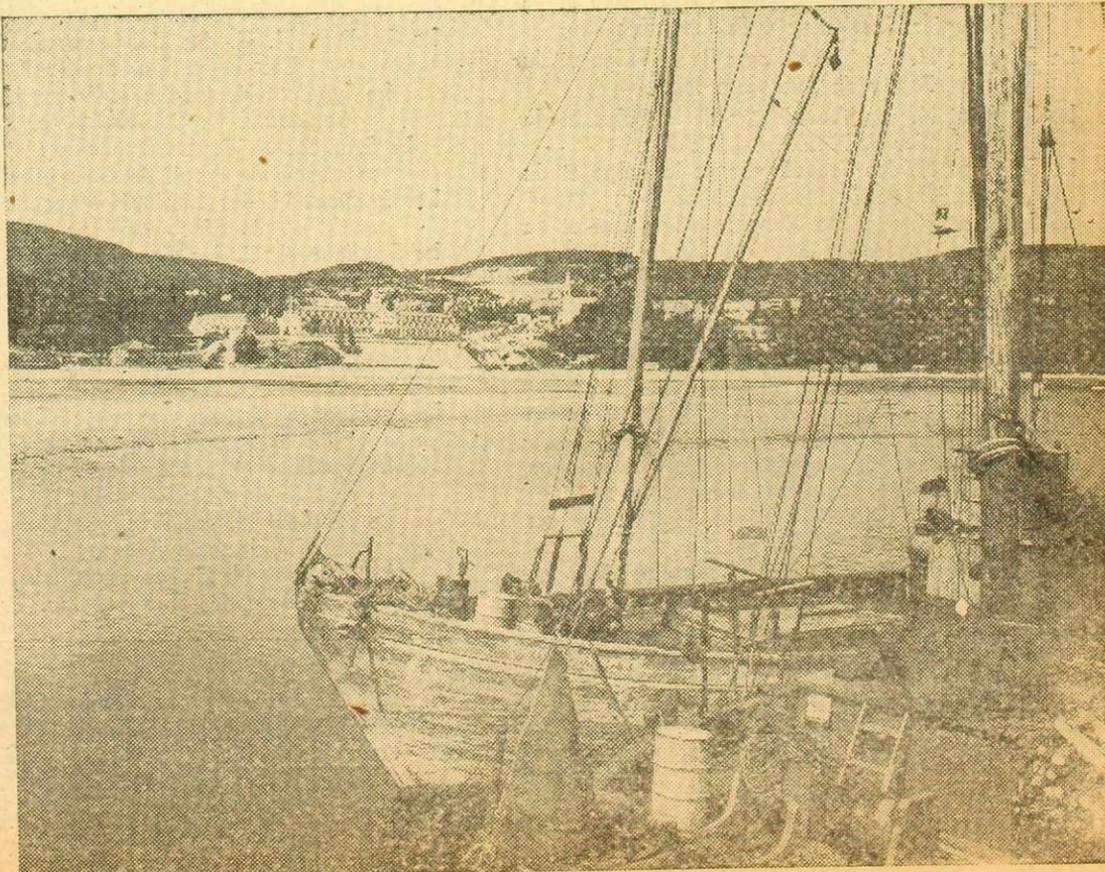
En 1936 les cuvistes gagnaient \$0.38 de l'heure; en 1937, en pleine crise donc, augmentation à \$0.49 de l'heure; en 1940, \$0.51; en 1941, \$0.55; en 1943, \$0.60; ce qui fait \$0.79 de l'heure, le boni compris. De \$0.38 de l'heure à \$0.79 de l'heure, cela fait donc une augmentation de \$0.41 de l'heure. Multipliez \$0.41 par 8 heures de travail, et vous aurez \$3.28 d'augmentation par jour. Au bout de la semaine, \$19.68 et après 52 semaines, \$1023.36. Voilà l'augmentation de salaires que les six ans de lutte ont valu aux cuvistes. Si on fait le même calcul pour toutes les autres classifications, on constate alors que les augmentations de salaires que les ouvriers de l'aluminium d'Arvida doivent au Syndicat national depuis sept ans, dépassent la somme de \$16,000,000.

A première vue ces chiffres peuvent sembler incroyables, mais qu'on prenne la peine de calculer, de compter, de vérifier et on verra qu'ils sont exacts et qu'ils prouvent bien ce que les ouvriers doivent à leur Syndicat. Ceux qui disent que le Syndicat n'a rien fait ni rien obtenu depuis 7 ans, sont des menteurs publics, payés pour cacher la vérité, ou des ignorants qui feraient mieux de s'instruire avant de parler, ils feraient preuve ainsi de plus d'intelligence.

Encore d'autres améliorations

Tous les problèmes qui intéressent l'ouvrier ont reçu l'attention du Syndicat. Les améliorations obtenues sont si nombreuses, cependant, qu'il va falloir se contenter de les énumérer brièvement. Ainsi le nombre des creusets a diminué continuellement depuis 1936. Le nouveau système de paye accommode mieux les ouvriers. Nombre d'employés maltraités par leurs contre-maîtres ont eu gain de cause contre eux. Les conditions de travail sont devenues plus hygiéniques. Des salles à dîner ont été obtenues. Des

(Suite à la page 20)



Un merveilleux décor : Tadoussac vue du large. (Photo Canada Steamship Lines)

Vie Syndicale à Jonquière

Selze années de progrès—Humble début—Manifique épanouissement

Le 7 octobre prochain marquera le seizième anniversaire du début de la vie syndicale dans la ville de Jonquière. Le grain de senevé, jeté en terre fertile, par M. l'abbé Arthur Fortier, aumônier des Syndicats nationaux de Chicoutimi, et M. Adjutor Bélanger, vice-président du Conseil central de Chicoutimi, assisté du secrétaire et agent d'affaires des Syndicats de Chicoutimi, M. J.-A. Villeneuve, a considérablement grandi, depuis cette date, et il s'est magnifiquement épanoui. Le départ, cependant, fut assez lent, mais une fois la croissance assurée, l'arbre syndical a poussé ses rameaux dans toutes les directions, et il porte maintenant des fruits, que nombre d'autres villes lui envient.

Le premier syndicat

Une intelligente campagne de recrutement convainquit les ouvriers de la nécessité de s'unir pour assurer la reconnaissance de leurs droits, et la fondation du premier syndicat, celui des charpentiers-menuisiers, était une réponse directe à l'appel lancé par l'Eglise, qui invitait les travailleurs à se grouper en associations professionnelles. Les fondateurs de ce premier syndicat sont les pionniers dont les noms sont mentionnés plus haut. C'est le 7 octobre 1928 que le premier syndicat vit le jour à Jonquière. M. Benjamin Tremblay en fut le président et M. Johnny Poitras, le secrétaire.

Trois ans, deux syndicats

Les trois années qui suivirent furent témoins de la fondation de deux nouveaux syndicats. Le 15 février 1929, le Syndicat national des manoeuvres, fut fondé à Jonquière. Le premier aumônier des Syndicats nationaux, à Jonquière, fut M. l'abbé Trottier, vicaire à la paroisse Saint-Dominique.

Près de trois ans s'écoulèrent avant qu'un nouveau syndicat fût fondé. Ce n'est, en effet, que le 11 novembre 1931 que les commis, les cordonniers, les travailleurs, autres que ceux des métiers de la construction et quelques marchands se groupèrent dans le Syndicat interprofessionnel.

Long arrêt suivi de nombreuses fondations

Plus de trois ans passent sans amener une seule fondation nouvelle. Il semble cependant qu'on ait profité de ce long arrêt pour mûrir de nombreux projets, car peu après les nouveaux syndicats surgirent comme par enchantement. L'étincelle qui déclencha ce feu nouveau, fut, comme il convient, la fondation du Syndicat des électriciens, le 20 mars 1935. Moins d'un mois après, soit le 17 avril 1935, les opérateurs de machines fixes se groupaient dans le Syndicat des mécaniciens.

Des syndiqués héroïques

Le 20 mai 1936 marque une date très importante dans l'histoire de la vie syndicale à Jonquière. C'est à cette date, en effet, que plusieurs employés de l'aluminium d'Arvida, qui étaient déjà membres du Syndicat de la pulpe et du papier de Jonquière, décidèrent de se grouper dans leur propre syndicat, et ils fondèrent alors le Syndicat national de l'industrie de l'aluminium d'Arvida. Faire partie de ce syndicat demandait alors de l'héroïsme, car les ouvriers se savaient épiés par la toute puissante compagnie, jamais défiée encore, et comme des nouveaux chrétiens s'en allant aux catacombes, ils se cachaient pour aller aux réunions du syndicat et surtout ils devaient prendre bien garde de ne pas quitter Arvida en groupe. Les ouvriers comprirent vite la nécessité de s'unir pour faire reconnaître leurs droits, et si bien qu'en l'espace de deux mois, le syndicat recruta 350 membres.

Quatre syndicats en un an

L'année 1937 fut féconde en fondations nouvelles; quatre syndicats surgirent au cours de cette année exceptionnelle. Ce fut d'abord le 22 février la fondation du Syndicat national de la pulpe et du papier du moulin de Jonquière. Puis le 5 mars de la même année, ce fut la naissance du Syndicat interprofessionnel féminin de Jonquière. Ce syndicat se fusionna plus tard avec le Syndicat des commis et des comptables pour bénéficier des privilèges du décret 871.

Le mois d'avril vit naître deux nouveaux syndicats. Le 3, ce fut le Syndicat national catholique des commis et comptables de Jonquière, qui s'incorpora en novembre de la même année en vertu de la loi des Syndicats professionnels. Le 20 avril 1937 vit la deuxième naissance de ce mois, celle du Syndicat national des employés du pouvoir de la Châte-à-Caron.

On peut ici rattacher à l'histoire de la vie syndicale de Jonquière la fondation, à Kénogami, en mai 1937, du premier Syndicat de la construction, puisque ce syndicat s'affilia plus tard au Conseil des métiers de la Construction de Jonquière pour bénéficier avec celui-ci de la convention collective de la construction.

Dernières fondations

Les travailleurs du bois ouvré se groupèrent en un syndicat professionnel le 14 février 1939, et prirent le nom de Syndicat national des employés de l'industrie du bois ouvré de Jonquière et de Kénogami.

Les syndicats des différents métiers de la construction de Jonquière se réunirent le 9 novembre 1941 pour former un seul syndicat

(suite à la page 15)

Dr G.-William Tremblay

Spécialité : YEUX — OREILLES — NEZ — GORGE

191, rue Racine,

CHICOUTIMI

Hommages d'

André Gauthier, B.A., L.L.L.

AVOCAT

45 Sacré-Coeur,

ST-JOSEPH D'ALMA

GAGNON & COMPAGNIE, Ltée

MARCHANDS DE FER

Spécialité : Matériaux de construction

71, rue St-Dominique,

JONQUIERE

La Cie de Ferronnerie Générale

Limitée

MARCHANDS de Quincaillerie — Ferronnerie

Matériaux de construction

SPECIALITES : VAISSELLE et Articles de cadeaux

130, rue RACINE

CHICOUTIMI, P.Q.

Hommages du

Cinéma Cartier

Angers & Fils, propriétaires

237 rue Racine

Tél. 1100

CHICOUTIMI

Hommages de

La Commission Scolaire de Port-Alfred

Ecoles offrant : Cours Commercial — Arts et Métiers
Arts Domestiques

Président : Dr Emile Beaulieu

Commissaires :

Albert Dufour
J.-N. Reid

Arthur Lévesque
Ulysse Dufour

Secrétaire-trésorier : Thomas-Eugène Simard

Tél. : 187

Hommages de

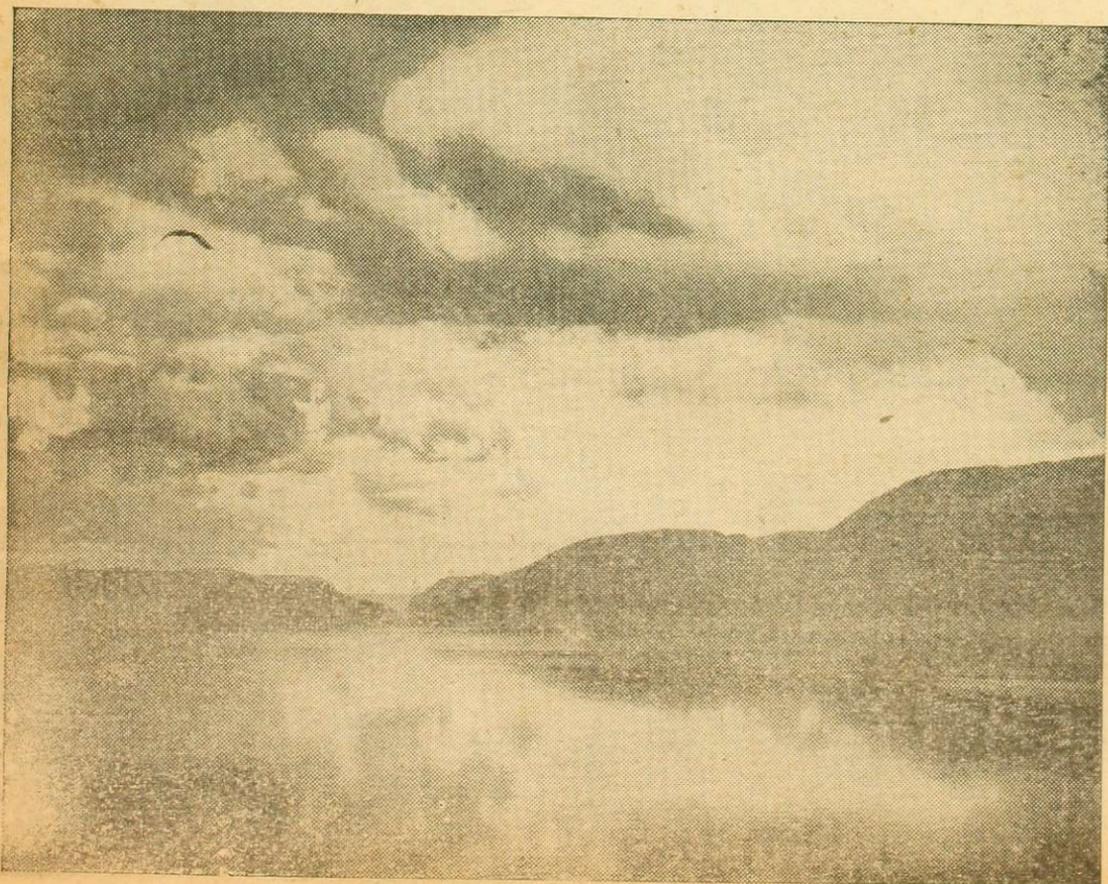
Georges Smith
Limitée

Poêles, laveuses, chesterfields, ameublements,
etc.

Fabricants de meubles et ameublements
d'église, châssis, portes, etc.

421, rue Racine

CHICOUTIMI



Le fleuve Saguenay dans toute sa splendeur.

(Photo Canada Steamship Lines)

LEOPOLD BOILY

EPICIER LICENCIÉ

119, rue Sacré-Coeur,

ST-JOSEPH D'ALMA

Hommages aux Syndicats Nationaux

**La Cie de Téléphone
Saguenay - Québec**

Les membres du conseil d'administration :

MM. J.-E.-A. Dubuc
Antoine Dubuc
Jean DubucM. Henri Dubé
Mme Esther Dubuc de Miribel

Hommages de

L'HOTEL CHICOUTIMI

Jos. Desbiens & Frères, prop.

Tél. 338

102, RUE RACINE

Hommages de

Ruelland & Simard, Limitée

NOUVEAUTES EN GROS

245, rue Racine - Tél. : 159 - CHICOUTIMI
Président : Edmond RUELLAND - Secr.-trés. : Ths-Ls SIMARD

Hommages du

Dr Rodolphe Madore

MEDECIN-CHIRURGIEN

412, rue Racine - Tél. : 513 - CHICOUTIMI

Hommages du

Dr EMILE SIMARD

CHIRURGIEN

24, rue Lafontaine - Tél. : 1084 - CHICOUTIMI

Hommages du

Dr Gaston Lapointe

Médecine interne

59, rue Cartier - Tél. : 240 - CHICOUTIMI

Hommages de

Roland Fradette, B.A., L.L.L.

AVOCAT

Edifice Gagnon, 97, rue Racine - CHICOUTIMI - Tél. : 929

Hommages du

Dr Dominique Gaudry

MEDECIN-CHIRURGIEN

185, rue Price - Tél. : 730-J - CHICOUTIMI

Hommages de

Laiterie LamontagneALFRED LAMONTAGNE, prop.
Lait Pasteurisé - Crème et Beurre
"KRIM-KO"

24, rue Ouellet - Tél. : 474-J - JONQUIERE

**Saint-Joseph d'Alma
une réussite splendide****Vigueur du syndicalisme**

Avant 1918 Saint-Joseph d'Alma n'était qu'une petite paroisse agricole d'environ 1800 âmes. Vers cette date, la construction du barrage, à l'Île Maligne, y amena un grand nombre d'ouvriers qui demeurèrent dans leur nouvelle patrie après les travaux finis. La population s'y trouva si fortement augmentée que lors de l'ouverture du moulin de Price Brothers, à Riverbend, la main-d'oeuvre était abondante et facile à recruter, à un tel point même, que les employeurs congédiaient leurs ouvriers pour le moindre prétexte.

Le mal à corriger

Devant une telle situation, les travailleurs se mirent à réfléchir et ils cherchèrent un moyen pour se protéger, pour garder leur place afin de pouvoir subvenir aux besoins de leur famille. Ils arrivèrent vite à la conclusion que le mal venait surtout de leur individualisme et que le remède à y apporter était l'union. En 1926, des étrangers vinrent organiser en union un groupe d'ouvriers du moulin Price, à Riverbend, mais ils ne s'occupèrent que d'un petit nombre d'employés: les faiseurs de papier. Cette union ne répondit ni aux besoins, ni aux aspirations des ouvriers de Saint-Joseph d'Alma, aussi, quatre ans plus tard, le local était pratiquement disparu.

Intérêts étrangers

Il semble que cette union se préoccupait beaucoup plus des intérêts étrangers que de ceux des ouvriers de Saint-Joseph d'Alma. On en trouve la preuve dans la grève de Dolbeau en 1934, et la tentative de réorganisation de la même union dans les moulins de Riverbend, Jonquière et Kénogami, afin d'y déclencher une grève de sympathie, grève qui

semblait être montée pour désorganiser le travail de nos usines et en faire ainsi bénéficier celles des Etats-Unis. Les ouvriers comprirent alors clairement la nécessité de se grouper dans une union nationale et catholique, qui ne favoriserait que leurs intérêts propres et qui serait conforme à leurs aspirations.

Un apôtre infatigable

C'est alors qu'un apôtre infatigable du syndicalisme catholique, M. l'abbé Jean-Baptiste Tremblay, se leva et se mit à prêcher la bonne nouvelle aux ouvriers. Il fit si bien que les ouvriers déjà préparés par leur expérience du passé, après quelques mois d'étude, purent fonder leur Syndicat le premier mai 1936. Il prit le nom de Syndicat de la pulpe et du papier de Saint-Joseph d'Alma; il était divisé en trois sections, administrées chacune par un conseil. Le 9 juillet 1936, ces trois sections, pour unifier leur travail, constituèrent le Conseil central du moulin.

L'exemple entraîne

Le bon exemple donné par le premier syndicat suscita bientôt d'autres fondations. Le 5 mai 1936, les charpentiers-menuisiers se groupèrent en syndicat. Ce Syndicat signa une convention collective avec l'Association des constructeurs le 2 novembre 1937. D'autres fondations surgirent rapidement, tour à tour on vit apparaître: le Syndicat des manoeuvres, le Syndicat interprofessionnel, le Syndicat des mécaniciens et le Conseil de construction des métiers du bâtiment. Ces différents syndicats groupaient environ 800 membres à la fin de l'année 1936. Les syndiqués de Saint-Joseph d'Alma fondèrent aussi les Syndicats de Dolbeau et de Desbiens-Mills. Le 17 janvier 1937, le Syndicat des

commis comptables se constituait. Ce syndicat compte actuellement 61 membres sur un total de 100 personnes syndiquées.

Floraison de Syndicats

Le Syndicat des charpentiers-menuisiers, le Syndicat interprofessionnel, celui des manoeuvres et des mécaniciens se groupèrent en un seul syndicat le 15 août 1941, lequel prit le nom de Syndicat national industriel de la construction de Saint-Joseph d'Alma, Inc. Ce Syndicat réunit jusqu'à 400 membres. Puis ce fut toute une floraison de nouveaux syndicats qui surgirent bientôt: le Syndicat des barbiers-coiffeurs; le Syndicat du pouvoir de l'Île Maligne; des employés du chemin de fer Alma-Jonquière; des chauffeurs de taxis; des employés municipaux; du granit national, et des institutrices. Le Syndicat des employés de l'aluminium de Saint-Joseph d'Alma fut fondé au mois d'août 1943. Son président est M. François-Xavier Maltais, et son secrétaire, M. Léonce Laforest.

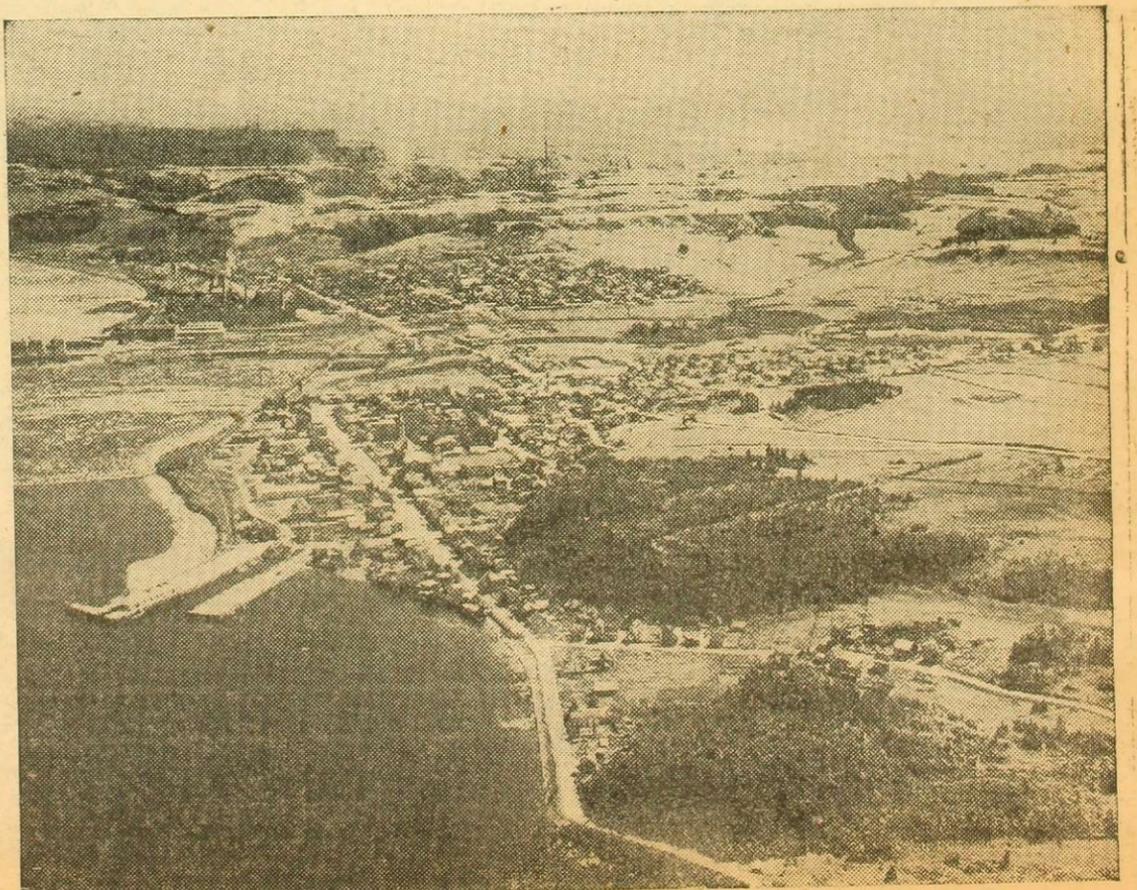
Pour centraliser l'action

Afin de ne pas éparpiller leurs efforts et pour présenter un front uni d'action syndicale, les divers syndicats locaux et régionaux formaient, le 9 juillet 1936, le Conseil central de Saint-Joseph d'Alma. Ce conseil étendit sa juridiction sur 12 syndicats différents. Après entente avec Jonquière et Chicoutimi, ce conseil décida de se dissoudre le 3 décembre 1940, pour laisser la place au Conseil central Saguenay-Lac-Saint-Jean, et ainsi unifier encore davantage l'action de tous les Syndicats de la région.

**Améliorations sociales
et économiques**

En plus de grouper les ou-

(Suite à la page 18)



Deux Joyaux du Saguenay : Bagotville et Port-Alfred.

(Photo Canada Steamship Lines)

Hommages de

Tél. : 255

J.-ADELARD JEAN
ÉPICERIE — QUINCAILLERIE — PEINTURE
15, rue Cabot, KENOGAMI, P.Q.

Laiterie de Kénogami, Enrg.
CYNARIS TREMBLAY, prop.
Lait — Crème — Beurre et Oeufs — Crème glacée
"LA FAVORITE"
Tél. 229 5, rue Labrecque

Tél. Chicoutimi 1033 Tél. Bagotville 324

Jean-Charles Simard,
B.A.L.L., B.P.
AVOCAT
Edifice DUBUC - 249, rue Racine - CHICOUTIMI

Hommages de

Michaud & Perron, Ltée
FERRONNERIE et QUINCAILLERIE
Tél. 201 JONQUIERE

Le Magasin Parisien, Enr.
Chaussures, Confections pour Dames, Messieurs et Enfants.
Spécialité : Marchandises à la verge, toujours au plus bas prix.
17, rue Sacré-Coeur, ST-JOSEPH D'ALMA

Hommages du

Garage Munger, Limitée
Propriétaires : les frères Sylvio et Edmond Munger
244, rue St-Dominique, JONQUIERE

Hommages de

J.-H. LORTIE,
Enrg.
Fruits, poisson frais, salé et fumé, légumes de toutes sortes, beurre, fromage et oeufs, huîtres, saumon frais.
CHICOUTIMI
J.-H. Lortie Tél. 237 T.-L. Beaulieu

Historique des Syndicats Nationaux de Kénogami

La doctrine du syndicalisme catholique fut introduite à Kénogami, vers 1914, par M. l'abbé Joseph Lapointe, alors curé de Sainte-Famille de Kénogami.

Sous les directives de M. le curé Lapointe, un groupe imposant d'ouvriers, comptant parmi les meilleurs paroissiens, se firent immédiatement les apôtres zélés de la doctrine sociale de l'Eglise.

Déjà à cette époque, les Syndicats Nationaux avaient à lutter contre l'union neutre, l'Internationale. La malheureuse grève de cette union ouvrière étrangère en 1921, grève qui coûta si cher aux ouvriers et à la Compagnie Price, créa un grave malaise parmi les ouvriers et les paroissiens, ce qui rendit impossible, pendant quelques années, toute organisation ouvrière.

En 1927, M. l'abbé Alphonse Tremblay, aumônier diocésain, et M. l'abbé Henri Fortier, vicaire à Kénogami, réorganisèrent les Syndicats Nationaux. Un bon nombre d'anciens syndiqués répondirent à l'appel. Cependant on eut peu de succès... le souvenir de la grève internationale de 1921 n'était pas encore effacé, et les divisions qu'elle avait créées parmi les ouvriers pas encore disparues.

Ils prennent racine

A vrai dire, les Syndicats Nationaux prirent solidement racine, à Kénogami, le 18 décembre 1935. Ce soir-là, une centaine d'hommes s'étaient réunis dans la grande salle du couvent pour étudier le but, les avantages ou l'opportunité des Syndicats Nationaux.

Les officiers supérieurs du Conseil central de Jonquière et leur aumônier, M. l'abbé Alfred Bergeron, ainsi que M. le curé Henri Fortier, démontrèrent avec grande conviction :

- 1° le besoin urgent de s'unir pour les ouvriers comme pour toutes les autres classes de la société;
- 2° l'illogisme de laisser s'implanter dans nos moulins des organisations ouvrières étrangères neutres;
- 3° la nécessité de syndicats nationaux pour les Canadiens, comme pour tout autre peuple;
- 4° l'obligation pour les ouvriers catholiques de s'unir dans des unions ouvrières catholiques, là où c'est possible, comme l'enseignent les Encycliques.

Ainsi venait de renaître pour toujours, à Kénogami, le Syndicat national, qui porterait officiellement le nom : "Le syndicat catholique et national de la pulpe et du papier de Kénogami".

M. le curé Henri Fortier en fut le premier aumônier, mais sa charge pastorale l'obligea bientôt à s'y faire remplacer par un de ses vicaires, M. l'abbé Paul-Eugène Lamarre.

Trois assauts formidables

Après avoir vu ses effectifs très élevés, le Syndicat de la pulpe et du papier eut à subir trois assauts formidables destinés à le faire disparaître. Le premier vint du fait que la compagnie accorda aux ouvriers les augmentations de salaire qu'ils désiraient. Tous furent heureux et contents. Cependant un bon nombre d'ouvriers, croyant avoir tout obtenu... négligèrent le Syndicat, comme ne leur étant plus utile.

Le second consista dans la tentative de former des comités d'usine, d'où les unions, comme telles, étaient écartées tout à fait. Le vote donné par les ouvriers prouva qu'on ne voulait point de ces comités.

Enfin, le troisième vint de la réorganisation de l'Internationale que la Compagnie Price avait répudiée et défendue à ses employés depuis 1921.

Cette réorganisation de l'Internationale et le recrutement intensif qui s'ensuivit, rencontrèrent la complaisance et la collaboration d'un certain nombre de contremaîtres et de surintendants de départements du moulin.

L'Internationale entre en scène

Un règne de division, d'intimidation, d'oppression et d'injustice commençait alors pour les membres du Syndicat national de la pulpe et du papier. Les années 1938 et 1939 furent fécondes en faits de toutes sortes. L'Internationale, de plus en plus forte en proportion de la sympathie grandissante de la compagnie à son égard, utilisait toutes les méthodes qui lui sont propres.

Cette campagne aboutit à la signature, en 1940, d'une entente, *gentlemen agreement*, entre l'Internationale et la Compagnie Price.

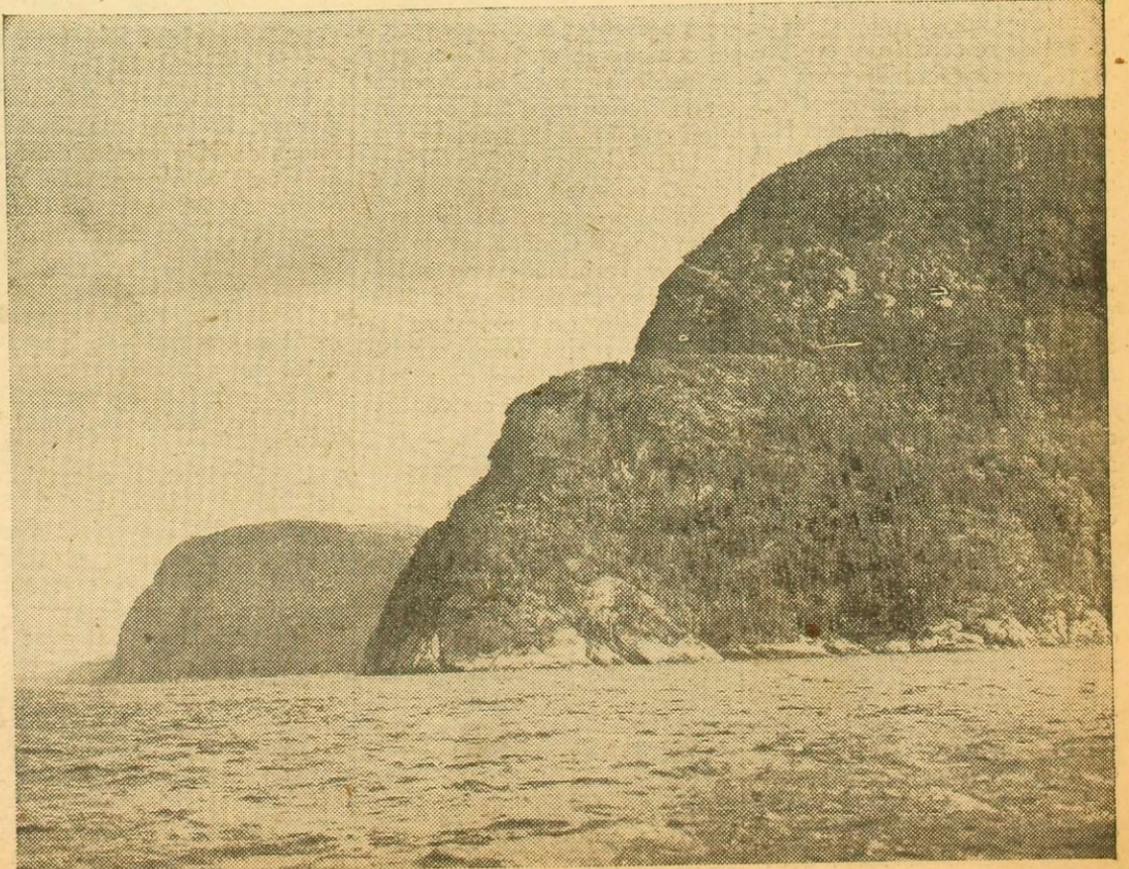
Après avoir refusé toute reconnaissance et toute convention collective alors que le Syndicat national comptait, comme en 1937, 85 pour cent des ouvriers du moulin de Kénogami, la compagnie signait une entente avec l'Internationale alors que celle-ci lui présentait une majorité tronquée ne représentant, en réalité, que la minorité des ouvriers.

Cette entente stipulait à la section 4 que tout employé nouveau devait adhérer à l'Union internationale dans les trente jours et rester en règle avec elle. Les anciens employés que ne mentionnait point cet article, devinrent aussi pour la plupart les victimes de cette entente, au point qu'un grand nombre durent ou quitter le Syndicat ou payer une contribution à deux organisations ouvrières différentes et rivales.

La tempête éclate

Le malaise persista et s'aggrava jusqu'au 7 avril 1943, alors qu'éclata spontanément la grève

(Suite à la page 22)



Le Saguenoy et ses splendides décors : les caps Trinité et Eternité. (Photo Canada Steamship Lines)

Le Conseil Central Saguenay-Lac-Saint-Jean

Pour unifier la vie syndicale

Le Conseil central Saguenay-Lac-Saint-Jean, des Syndicats Nationaux, remplaça, le 15 décembre 1940, les quatre conseils centraux de la Baie des Ha! Ha!, de Chicoutimi, de Jonquière et de Saint-Joseph d'Alma, qui se partageaient alors la juridiction sur les Syndicats de la région. Cette initiative était prise afin de grouper dans un organisme unique la direction et la réglementation de la vie syndicale pour tout ce qui a trait aux questions d'intérêt général, à l'exclusion de celles qui concernent directement l'intérêt professionnel. Les quatre années de vie du Conseil central ont amplement prouvé que c'était là une initiative des plus heureuses.

Ce qu'il est

Le Conseil central est donc un organisme interprofessionnel qui veille sur les droits des syndicats constitués; en organise de nouveaux, selon les besoins de lieu et de temps; fait la propagande nécessaire pour les faire connaître et apprécier; de plus, le Conseil central voit à la préparation des journées d'études et des congrès; fonde des cercles d'études et publie des tracts, des circulaires et un journal. En un mot il travaille constamment à unifier le mouvement syndical, dans le diocèse de Chicoutimi par ses directives, ses mots d'ordre et sa surveillance.

Sa constitution

Tous les Syndicats de la région, et ils sont au nombre de 35, sont affiliés au Conseil central, où ils envoient chacun deux représentants; ils ont droit, de plus, à un délégué supplémentaire, pour chaque fraction de 50 membres, jusqu'à un maximum de dix délégués. Ce sont eux qui forment le Conseil central et qui élisent ensuite ses

officiers, au nombre de 12. L'exécutif comprend le président, le secrétaire, le trésorier et l'organisateur. Le secrétaire et l'organisateur sont des hommes libérés, qui donnent tout leur temps au Conseil central. Celui-ci vient en outre de s'adjoindre les services permanents et exclusifs d'un avocat en qualité d'aviseur technique.

Son rayonnement

Le Conseil central se trouve ainsi à rayonner sur plus de 11,000 syndiqués, lesquels assurent son existence en versant dans sa caisse une partie de la cotisation payée à leur propre syndicat. Bien qu'ils doivent se soumettre aux règlements du Conseil central, les Syndicats gardent tout de même toute leur liberté d'action de traiter avec leur fédération, qui a préséance sur le Conseil central pour tout ce qui regarde l'éducation professionnelle proprement dite, ainsi que la préparation des conventions collectives, et les tractations avec les employeurs à ce sujet. Le Conseil central est lui-même affilié à la C.T.C.C.

Sa vie

Le Conseil central tient des réunions régulières le deuxième dimanche de chaque mois. Les Syndicats reçoivent un rapport détaillé des séances, lequel peut être complété par les explications verbales des délégués qui ont assisté à l'assemblée. Depuis plus de dix-huit mois, le Conseil central manifeste sa vie au grand jour par la publication de *Halte-Là*, petit journal de quatre pages, alerte, vivant, agressif, dans le meilleur sens du mot, et qui est devenu le véritable trait d'union de tous les syndiqués de la région. Il les informe, les renseigne, les unit et surtout il les électrise dans la lutte pour une victoire syndicale totale. Le Conseil central est fier, et à juste titre, de *Halte-Là*.

Baie des Ha - Ha

Cinq syndicats prospères — Miettes d'histoire

Miettes d'histoire

Au printemps de 1936, environ 30 employés de Saguenay Terminals Ltd, s'étaient réunis dans la salle de l'hôtel de ville de Port-Alfred. En présence de M. l'abbé François-Joseph Fortin et de M. Albert Bouchard, maintenant décédé, respectivement aumônier et président du Conseil central des Syndicats nationaux de Chicoutimi, ils décidaient de se constituer en syndicat professionnel sous le nom de Syndicat national des débardeurs de la Baie des Ha! Ha!. Le 13 juin suivant, le président donnait lecture d'une lettre de Son Exc. Mgr Lamarche, évêque de Chicoutimi, nommant M. l'abbé Maurice Girard, vicaire à Port-Alfred, premier aumônier, et accordant sa bénédiction au nouveau syndicat.

Le Syndicat demanda, et obtint quelques jours après son affiliation au Conseil central de Chicoutimi et à la C.T.C.C.

Le 28 juin 1936 les effectifs du Syndicat étaient montés à 127 membres. Le Syndicat décida de ne rien entreprendre au cours de cette année, si ce n'est de compléter son organisation et d'étudier les principes du syndicalisme catholique.

Le 23 août 1936, le Syndicat déléguait son président au Congrès de la C.T.C.C. à St-Hyacinthe. Le Syndicat comprenait alors 170 membres.

Le Syndicat rencontre les employeurs

En novembre 1936 le Syndicat rencontra pour la première fois les autorités de la compagnie Saguenay Terminal's et obtenait pour tous les employés un boni de .05 l'heure: première victoire du Syndicat.

Au cours de l'hiver 1936 le Syndicat préparait un mémoire à présenter aux autorités de la compagnie en vue d'obtenir la reconnaissance du Syndicat et la signature d'une convention collective de travail.

Le 17 juillet 1937, le Syndicat obtenait de M. R. E. Powell, président de l'Aluminium Co. of Canada, et de Saguenay Terminal's une entrevue au cours de laquelle il lui soumettait un mémoire se rapportant aux conditions de travail et de salaire, de même qu'un projet de convention collective.

Améliorations obtenues

Les syndiqués obtinrent ce jour-là la reconnaissance de leur Syndicat, la promesse de signature d'une convention collective, une amélioration sensible des conditions de travail, une augmentation de salaires de .10 l'heure avec effet rétroactif au premier mai. Au cours des années 1936 et 37 le salaire des débardeurs fut porté de .35 l'heure à .50 par l'action du Syndicat.

Le 31 mars 1938, le Syndicat signa le contrat collectif qui est depuis demeuré en vi-

gueur. Le Syndicat a toujours entretenu des relations cordiales avec la compagnie.

Depuis 1938, le Syndicat a obtenu pour ses membres plusieurs augmentations de salaire. Aujourd'hui, les débardeurs gagnent \$0.73. Le Syndicat est toujours prospère et actif sous l'habile direction et sous la présidence de M. Paul-Edmond Gagnon et de ses officiers.

Le Syndicat des employés de Chemin de fer

La compagnie Roberval-Saguenay Railway n'a que 42 milles de voie ferrée, dont 21 milles de voie principale, propriété de M. J.-E.-A. Dubuc jusqu'en 1926. La compagnie est une filiale de l'Aluminium Company of Canada depuis cette date. Elle sert exclusivement au transport de la bauxite et autres matières premières pour la fabrication de l'aluminium, de Port-Alfred, à Arvida.

Le Syndicat des employés de Roberval-Saguenay a été fondé en 1921 avec 22 membres. Son premier président fut M. J. Bergeron, et son secrétaire, M. J.-E. Gagnon. Les relations du Syndicat avec les employeurs ont toujours été des plus cordiales. 1927 marque la date de la signature du premier contrat collectif de travail. Le président actuel du Syndicat est M. P.-E. Gagnon et son effectif s'élève à 80% du nombre des employés de la compagnie.

(Suite à la page 18)

Hommages de

La Boulangerie F.O.M.N.

PAIN DE BLE ENTIER, PAIN AU LAIT

54, rue Taché - Tél. : 190 - CHICOUTIMI

Dr Eugène Tremblay

MEDECIN-CHIRURGIEN — Doyen de l'Hôtel-Dieu

77, rue Racine - Tél. : 469 - CHICOUTIMI

Dr Geo.-Ph. Tremblay

MEDECIN

160, rue Price - Tél. : 873 - CHICOUTIMI

Roland Angers

AVOCAT

256, rue Racine - Tél. : 299 - CHICOUTIMI

Dr Chs-Eug. Massicotte

CHIRURGIEN-DENTISTE

293, rue Racine - Tél. : 726 - CHICOUTIMI

Hommages de

WILLIAM GAUTHIER

HORLOGER-BIJOUTIER — OPTOMETRISTE-OPTICIEN

164, rue Racine - Tél. : 301 - CHICOUTIMI

Hommages du

Dr Geo.-Thomas Gauthier

MEDECIN-CHIRURGIEN

YEUX, OREILLES, NEZ, GORGE

408, rue RACINE - Tél. : 417 - CHICOUTIMI

Hommages du

Dr Wilfrid Lachance

CHEF DES LABORATOIRES

Hôtel-Dieu ST-VALLIER - Tél. 745 - CHICOUTIMI

Hommages de

La Caisse Populaire de Jonquière

Actif : \$267,635.55 — 1,525 sociétaires

Président : Ernest BEGIN

Vice-prés. : Xavier TREMBLAY

Sec.-gérant : J.-Armand BOILY

Prés. de la Commission de Crédit : Joseph SIMARD

Prés. du Comité de Surveillance : C.-E. LEBOEUF.

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

Tél. : 889 — 301 rue Racine — CHICOUTIMI-CENTRE
AIME DIONNE
 EPICERIE-BOUCHERIE — Licence de bière

ALBERT FORTIN
 MAGASIN GENERAL
 BOUCHERIE — EPICERIE — FERRONNERIE
 MARCHANDISE SECHE
 9, rue Ste-Famille, KENOGAMI

Hommages de
Lamontagne & Gravel
 ARCHITECTES
 Edifice Giroux, rue RACINE, CHICOUTIMI

Tél. 119
 Hommages de
PAUL-E. GAGNON
 MARCHAND DE MEUBLES
 14 rue ALBERT, BAGOTVILLE, P.Q.

Tél. 303
 Hommages de
LUDGER TREMBLAY
 Spécialités pour hommes et jeunes gens
 24, rue BAGOT, BAGOTVILLE, P.Q.

Tél. 434-J.
 Hommages de
J.-O. BRADET
 NEGOCIANT : gros et détail
 465, rue St-Dominique, JONQUIERE 34 Ste-Famille, KENOGAMI

Avec les hommages de
La Caisse Populaire de Chicoutimi
 246, rue Racine, CHICOUTIMI, P.Q.

Tél. 149
 Hommages de
J.-H. DUCHESNE
 MARCHANDISES EN GROS
 EPICERIE — VIANDE
 FERRONNERIE — MATERIAUX DE CONSTRUCTION
 TABACS — CIGARETTES — BONBONS, ETC.
 Magasin et entrepôt : RUE BAGOT, BAGOTVILLE, P.Q.

HOMMAGES DES
Sciéries Saguenay, Limitée
 Bois et Matériaux de Construction
 PORT-ALFRED, P.Q.
 • • •
 L.-H. LAVOIE, président
 Edm. McLEAN, vice-prés. — J.-H. TREMBLAY, sec.-trés.

Vie Syndicale à Jonquière

(Suite de la page 11)

qui prit le nom de Syndicat national de l'industrie de la construction de Jonquière, Inc. Enfin le 12 octobre 1942 se fonde à Jonquière, le Syndicat national des employés municipaux de Jonquière. Et ceci ferme l'ère des fondations nouvelles.

Initiatives et réalisations

Il ne peut être ici question de donner en détail l'inventaire de tout ce que les Syndicats ont obtenu pour leurs membres au cours des 16 années précédentes. C'est tout un volume qu'il faudrait pour dire ce que les Syndicats ont fait pour améliorer les conditions de travail des ouvriers; pour faire hausser leur salaire; pour faire reconnaître leurs droits d'associations; pour donner plus de valeur à leur salaire par la création des coopératives de consommation, des caisses populaires, etc.

Pour tout dire en quelques mots rappelons seulement la grève organisée l'an dernier par le Syndicat de la pulpe et du papier qui a eu pour résultat la tenue d'une enquête royale, qui a elle-même préconisé et suscité toute une législation ouvrière nouvelle et de bon aloi.

Conventions signées

Le 7 décembre 1935, le Conseil de construction des syndicats de Jonquière, conjointement avec celui de Chicoutimi, obtenait le premier décret couvrant les métiers de la construction, lequel décret portait le numéro 3376. Les Syndicats de Jonquière signèrent 6 autres conventions collectives. Il serait fort intéressant de détailler tous les avantages acquis aux ouvriers en vertu des conventions collectives signées par les Syndicats, mais cela dépasserait de beaucoup les cadres d'un article de journal.

Administration et organisation

Ce n'est pas tout de fonder des syndicats et signer des conventions collectives, pour un rendement efficace, il faut aussi savoir administrer, organiser, grouper et diriger les syndicats formés. C'est ce que comprennent les syndiqués de Jonquière et c'est pourquoi ils fondèrent le 23 août 1936 le Conseil central des Syndicats nationaux catholiques de Jonquière. L'autorisation avait été obtenue de la C.T.C.C., à la suite d'une décision du Bureau confédéral qui venait de siéger à Chicoutimi, et qui avait délimité la juridiction territoriale dudit conseil après entente avec le conseil central de Chicoutimi. Le président du conseil central de Jonquière fut M. J. Thomas Gagnon, et le secrétaire, M. Alphonse Leroux.

Quatre ans plus tard, pour unifier le mouvement, tous les officiers des Syndicats de la Baie des Ha! Ha!, de Chicoutimi, de Jonquière, de Kénogami, d'Arvida, de Saint-Joseph d'Alma, de Desbiens-Mills, de Roberval et de Dolbeau se réunissaient dans la salle du secrétariat des Syndicats catholiques de Jonquière et après délibération formaient le Conseil central des Syndicats nationaux catholiques du diocèse de Chicoutimi. Ce conseil remplaça ainsi les 4 conseils centraux suivants: la Baie des Ha! Ha!, Chicoutimi, Jonquière et St-Joseph d'Alma. Le président choisi fut M. Antoine Lafrance et le secrétaire P.-J. Martel. Aujourd'hui, ce conseil s'appelle le Conseil central Saguenay-Lac-St-Jean, des Syndi-

cats nationaux et M. Louis-Philippe Boily en est le président, et M. P. J. Martel, le secrétaire.

Aumôniers

Pour assurer la directive spirituelle et morale des Syndicats de Jonquière, les syndiqués ont toujours requis la présence d'aumôniers au sein de leur organisation. MM. les abbés A. Trottier, Léonce Collard, A. Girard, Alfred Bergeron et Francis Lemay ont, à tour de rôle, rempli cette fonction, tandis que MM. les abbés Lucien Gaudreault, Philippe Bergeron et Omer Genest ont été les aumôniers du Conseil central diocésain.

Immeuble

Pour centraliser leur travail et leur organisation, les Syndicats de Jonquière ont fait l'acquisition d'un vaste immeuble, maintenant bien connu sous le nom d'édifice des Syndicats nationaux de Jonquière. Cet immeuble comprend une grande salle de réunion et quatre bureaux. L'étage supérieur est occupé par les Chevaliers de Colomb. Cet immeuble est administré par le secrétariat des Syndicats nationaux de Jonquière, organisme fondé le 17 avril 1935, en vertu de la troisième partie de la loi des compagnies de Québec. Le président en sera toujours M. le curé de la paroisse Saint-Dominique, et les directeurs, messieurs les aumôniers des Syndicats nationaux, assistés de directeurs choisis par le dit secrétariat.

Ce bref résumé des seize années de la vie syndicale à Jonquière, est fort incomplet, mais il suffira tout de même à donner une faible idée de l'ampleur de l'organisation ouvrière catholique nationale dans cette ville prospère de la province, et aussi à justifier l'assertion du commencement, c'est-à-dire que la vie syndicale, à Jonquière, est parvenue à un magnifique épanouissement.

Pierre-Julien MARTEL,
 Secrétaire du Conseil central
 Saguenay-Lac-St-Jean.

MERVEILLE DE LA COOPERATION

Dans le diocèse de Chicoutimi
 8 Caisses populaires
 fondées dans des milieux ouvriers,
 avec l'aide des Syndicats Nationaux,
 groupent
 5,990 sociétaires
 dont les économies s'élèvent à
 \$1,291,023.20
 Cet actif, administré par des ouvriers,
 est à leur disposition.
 1315 emprunteurs-ouvriers
 ont reçu
 \$593,349.67
 pour améliorer leur condition.
**LES ECONOMIES DES OUVRIERS
 POUR DES BESOINS OUVRIERS!**

Aux
 Syndicats Nationaux de la région

La Compagnie Electrique du Saguenay

offre
 hommages et vœux de succès à l'occasion de
 la Fête du Travail.

DARVEAU & LEMAY, ENR.Directeurs de Funérailles — Embaumeurs et Ambulanciers
ST-JOSEPH D'ALMA, Cté Lac St-Jean**Pharmacie Lefebvre's Pharmacy**LA PLUS GRANDE PHARMACIE DE LA REGION
JUSTIN LEFEBVRE, prop. ST-JOSEPH D'ALMA, P.Q.

Hommages de

R. P. MONTMINY

IMPRIMERIE COMMERCIALE DE CHICOUTIMI, INC.

BUREAU, LIBRAIRIE ET ATELIERS :
422, rue Racine — CHICOUTIMI

Hommages du

Dr P.-E. BLAIS

MALADIES DE LA PEAU ET ANESTHESIE

24, rue Lafontaine — CHICOUTIMI — Tél. : 1084

Hommages d'

Emile Gagnon, B.A., L.L.L.

NOTAIRE

89, rue Racine — CHICOUTIMI
Tél. : Résidence 195 — Tél. : Bureau 208

Hommages du

Dr H.-R. De St-Victor

MEDECIN

267, rue Racine — Tél. : 542 — CHICOUTIMI

Hommages de

Gravel & Fils, Enrg.

Directeurs de Funérailles — Embaumeurs

SALON MORTUAIRE — SERVICE D'AMBULANCES

Trois organisations complètes :

CHICOUTIMI — KENOGAMI — STE-ANNE DE CHICOUTIMI

"LA GLANEUSE"COOPERATIVE de CONSOMMATION
JONQUIERE

Chiffre d'affaires en 1943 : \$170,000.00

Président : Patrick Côté — Secrétaire : André Pelletier

Gérant : Lorenzo Bilodeau.

Antoine GAUTHIER, B.A., L.S.C. Gaston TREMBLAY, B.A., L.S.C.

Gauthier & Tremblay

Comptables Publics — Vérificateurs

Liquidateurs de Faillites

249, rue RACINE, — CHICOUTIMI

Adjutor Bergeron & Fils, Enr.

INDUSTRIELS

BOIS DE CONSTRUCTION DE TOUTES SORTES

41, rue du Port — KENOGAMI

Hommages du

Conseil 1989 des

Chevaliers de Colomb

CHICOUTIMI

Les Syndicats de Chicoutimi**En pleine croissance à 41 ans****Une ruche qui essaime**

Les lecteurs de ce journal se souviennent sans doute que Chicoutimi a célébré, l'an dernier, son 40ème anniversaire de vie syndicale. Ils savent aussi, pour l'avoir lu à cette occasion dans "Le Travail", que Chicoutimi, capitale du Royaume du Saguenay, fut le berceau des syndicats catholiques et nationaux, grâce à l'heureuse et entreprenante initiative de Mgr Eugène La-pointe. Il ne faudrait pas croire, cependant, que Chicoutimi se contente de se reposer sur ses lauriers, sans plus penser à l'avenir. Au contraire, à 41 ans, les Syndicats de Chicoutimi sont encore en pleine croissance, preuve de leur forte vitalité. Au point de vue syndical, dans le passé, Chicoutimi a été comme une ruche qui essaime, et Chicoutimi l'est encore aujourd'hui.

Alertes et vivants

Au cours de l'année, les syndicats suivants se sont maintenus alertes et vivants. Rappporter toutes leurs activités serait trop long pour l'espace qui nous est alloué, une brève nomenclature suffira donc: le Syndicat des imprimeurs; des liqueurs Saguenay; des barbiers-coiffeurs; des coiffeuses; des employés barbiers et l'Association des institutrices. Il en est de même du Syndicat industriel; de l'Aluminium; Interprofessionnel; des mécaniciens et employés de garage; de la Cie électrique du Saguenay et aussi du Syndicat des chauffeurs de camions; des camionneurs; des employées féminines des magasins de détail; des employés de commerce de détail. Tous ces Syndicats ont une vie active et rendent d'innombrables services à leurs membres.

Chauffeurs de taxis**prévoyants**

Les chauffeurs de taxis, déjà bien organisés en quatre syndicats incorporés, et un cinquième en formation, viennent de constituer l'Organisation régionale des Syndicats de chauffeurs de taxis, laquelle organisation possède un organisme de coordination qui porte le nom du Conseil régional des chauffeurs de taxis du Saguenay. Voilà des hommes prévoyants, qui veulent for-

mer un groupement fort et selon l'esprit syndical.

Magnifique congrès

La Fédération des employés du commerce de détail de la province de Québec a tenu, à la fin de juillet, son septième congrès annuel provincial à Chicoutimi. Les congressistes ont pris contact avec les syndiqués de Chicoutimi qui les ont amenés visiter la ville et les usines d'Arvida. De l'avis de tous, c'est le congrès le mieux réussi que la Fédération ait encore eu. Tous sont retournés enchantés de leur visite dans notre région si pittoresque.

UN VAILLANT CHEF

M. Philippe Boily, président du Conseil Central Saguenay-Lac-St-Jean des Syndicats Nationaux.

Du nouveau

L'an dernier, à pareille date, le Syndicat des employés de téléphone Saguenay-Québec était en formation. Cette année il est bien organisé, fonctionne régulièrement et il fait actuellement des démarches pour obtenir la signature d'une convention collective.

Au cours de l'année, les employés de la filature du Saguenay se sont groupés pour étudier les avantages qu'il y aurait à se former en syndicat. Leurs études ont porté tant de fruits que le Syndicat a été formé sans délai et que les nouveaux syndiqués ont même réussi à signer une convention collective avec leurs employeurs, la première dans cette usine. Le Syndicat des employés de commerce de détail

d'Arvida vient d'être fondé grâce à l'initiative et au dévouement de l'organisateur des Syndicats de Chicoutimi, et au bon exemple donné par le Syndicat analogue de Chicoutimi.

Du jamais vu

L'an dernier le Syndicat des camionneurs travaillait à l'organisation d'une coopérative sous le nom de "Le Transport Coopératif du Saguenay-Lac-St-Jean". Cette coopérative, bien établie maintenant, est la seule coopérative du genre au Canada. Voilà quelque chose d'unique, de jamais vu encore chez nous, nouvelle preuve donc de la vitalité de nos syndiqués. Le transport coopératif procure déjà de nombreux avantages aux coopérateurs, camionneurs et chauffeurs de taxis, et leur en procurera encore plus dans un avenir rapproché, relativement à l'achat de la gazoline, des pneus, des camions, des automobiles, de la vulcanisation, etc., etc.

Le Transport coopératif a déjà à sa disposition un poste de gazoline et dernièrement il a acquis tout l'actif de l'ancienne compagnie Richelieu, ce qui comprend, entre autres, 3 gros réservoirs de 15,000 gallons chacun, ce qui facilitera l'emmagasinage et la distribution de la gazoline. L'organisateur du Transport coopératif, M. Augustin Tremblay, qui est aussi l'organisateur des Syndicats nationaux de Chicoutimi, nous assure que l'état financier actuel de cette coopérative unique augure fort bien pour l'avenir.

Digne de son passé

Depuis quelques années Chicoutimi grandit, prospère, change à vue d'oeil; des ouvriers sont venus de toutes parts s'ajouter à ceux qui habitaient la ville depuis longtemps; mais ni les nouveaux venus, ni la prospérité exceptionnelle n'ont changé le bon esprit des ouvriers de Chicoutimi. Ils se souviennent avec fierté que leur ville a abrité le berceau du syndicalisme catholique et national dans notre province et ils veulent que Chicoutimi demeure digne de son passé et continue de donner le bon exemple dans le domaine syndical.

A l'occasion de la Fête du Travail

**Le Comité Paritaire de
l'Industrie de la Construction**

offre ses meilleurs vœux aux Syndicats Nationaux de la région

Le courage tenace du Syndicat de la Pulpe et du Papier

C'est à Mgr Eugène Lapointe qu'on doit l'initiative de l'organisation syndicale dans l'industrie de la pulpe et du papier dans la région Chicoutimi - Lac-St-Jean. Sa Fédération Mutuelle du Nord fut l'ancêtre de la Fédération Nationale des Travailleurs de la Pulpe et du Papier. Celle-ci, fondée en 1923, groupa d'abord les syndicats de Chicoutimi, de Port-Alfred, de Val Jalbert, de Jonquière, d'East-Angus, de Hull, et de Crabtree; mais c'est surtout dans la région de Chicoutimi que l'organisation syndicale fut davantage poussée. Toutefois, après 1927, il ne restait plus guère de traces de ces syndicats que l'opposition des patrons et l'indifférence d'un trop grand nombre d'ouvriers avaient tués.

En novembre 1936, un groupe d'ouvriers du papier, autrefois membres des premiers syndicats, décident d'entreprendre une campagne d'organisation. Ils sont aidés par M. l'abbé Jean-Baptiste Tremblay, vicaire à St-Joseph d'Alma et M. l'abbé Alfred Bergeron, vicaire lui aussi, à Jonquière.

En moins de cinq mois, les usines suivantes sont organisées en syndicats, groupant une majorité considérable d'ouvriers: Riverbend, Jonquière, Kénogami, Port-Alfred, Desbiens, Dolbeau. Ils sont affiliés à la Fédération Nationale des Employés de Pulperie et Papeterie qui existait encore, mais à l'état léthargique et lui insufflant une nouvelle vie, lui font prendre un essor qui l'amène à réaliser dans toute la province l'organisation presque complète de l'industrie de la pulpe et du papier.

De 1937 à 1943, les Syndicats du papier ont fait face à une opposition radicale des employeurs. Les compagnies, pour enlever aux ouvriers des raisons de s'organiser, s'empressèrent d'augmenter le salaire; ainsi en juillet 1937, des affiches étaient posées dans nos moulins disant que le salaire de base (alors à 35 cts l'heure), serait élevé jusqu'à 45 cts.

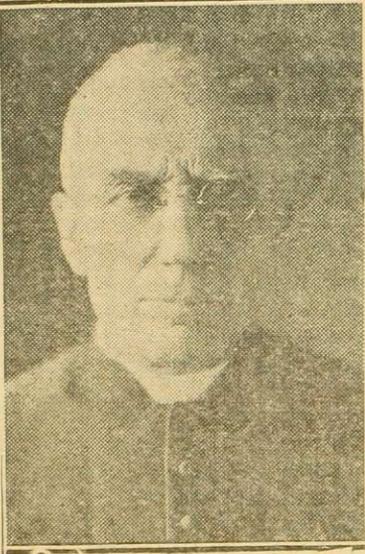
Ne pouvant entrer en relations avec les patrons, nos syndicats s'occupèrent de l'éducation coopérative parmi les ouvriers et au commencement de 1939, chacune de nos villes ouvrières avait sa coopérative de consommation aussi bien que sa Caisse Populaire. Ces coopératives firent merveilles et depuis elles se sont développées au point que certaines d'entre elles sont citées en exemple au reste de la province.

Mais voilà qu'à la fin de décembre 1939, sans que personne l'ait prévu, les journaux annoncent qu'une convention collective

a été conclue entre la Cie Price et les Unions Internationales dont nous ne soupçonnions qu'à peine l'existence dans quelques usines.

Protestations, démarches, lettres, télégrammes, délégations, requête, tout fut mis en oeuvre par nos syndicats pour empêcher ces conventions qui privaient la majorité des ouvriers de leur liberté syndicale et les forçaient à se laisser représenter par des unions qu'ils n'avaient pas choisies.

UN COURAGEUX PIONNIERS



Mgr Eugène Lapointe

A Dolbeau, à Riverbend, à Jonquière et à Kénogami, des conventions collectives furent conclues par l'Union Internationale qui ne représentait qu'un faible pourcentage des ouvriers, et nos syndicats durent se soumettre et endurer à cause du manque de législation adéquate.

Nos syndicats vivotèrent, attendant, le moment propice pour prendre une action qui leur permettrait d'obtenir justice.

Pendant ce temps, le mécontentement se développait partout contre les Unions Internationales et au début d'avril 1943, les ouvriers des usines de Riverbend, Jonquière et Kénogami se mettaient en grève. Immédiatement, le gouvernement provincial prit l'affaire en mains approuvant nettement la grève par son attitude, et il émit l'ordre en conseil no 1012, qui forçait tous les employeurs de l'industrie de la pulpe et du papier de la Province à traiter avec nos syndicats. Malheureusement, une contre-grève des unions rivales fit suspendre cet arrêté et le gouvernement institua une Commission d'enquête publique pour étudier les griefs et recommander les moyens de les corriger. Les ouvriers retournèrent au travail après trois semaines de grève, attendant le résultat de

l'enquête menée par la Commission Prévost.

Celle-ci siégea à Jonquière, pendant quelques semaines et son rapport fut rendu public en septembre. Il fit sensation.

Il condamnait les conventions existantes et recommandait une législation obligeant les patrons à traiter avec les unions représentant la majorité de leurs ouvriers, il recommandait l'institution de tribunaux du travail, etc...

Enfin, le 6 février 1944, la Loi des Relations Ouvrières était sanctionnée après avoir été votée à l'unanimité par les membres du parlement et immédiatement la Fédération Nationale des Travailleurs de la Pulpe et du Papier faisait pétition à la Commission des Relations Ouvrières chargée d'administrer la loi, pour faire reconnaître les Syndicats Nationaux des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Kénogami, de Jonquière, de Riverbend et de Port-Alfred, les représentants dûment qualifiés pour négocier collectivement au nom de tous les salariés des usines Price, Lake St. John Power et Consolidated Paper, Port-Alfred.

Depuis, une convention collective a été signée pour Port-Alfred, les négociations sont terminées pour les trois usines Price et elles sont commencées pour Dolbeau.

Le syndicat de Desbiens a été qualifié par la Commission des Relations et les négociations commenceront incessamment.

Dans toute la province, d'ailleurs, nos syndicats de la pulpe et du papier sont reconnus.

En plus des usines Price et Lake St. John, des conventions sont conclues avec Donnacona Paper, Jos Ford Co. Ltd., Bishop & Sons, Howard Smith à Crabtree et Beauharnois, Brown Corporation, Consolidated Paper (Port-Alfred, Shawinigan Falls, Grand'Mère et aussi Trois-Rivières sous peu), Brompton Pulp, East-Angus, Barret Co. Joliette et Montréal, Building Products Limited.

Les syndicats de Desbiens, Kingsey Falls et Clermont ont leur certificat de qualifications et nous attendons ceux de Windsor Mills, Bromptonville et St-Raymond et nous avons plus que le pourcentage requis à la Pyramid Paper et à la Continental Paper.

La Fédération Nationale des Travailleurs de la Pulpe et du Papier, née des syndicats de la région Saguenay-Lac-St-Jean, a pris la prépondérance sur toute autre union dans l'industrie de la pulpe et du papier dans la province et bientôt elle s'étendra aux autres provinces d'où lui arrivent des invitations pressantes.

ANDRE

J.-Isidore Barrette, Enr.

ENTREPRENEURS-ELECTRICIENS

Magasin : 72, Collard - Tél. 219 - ST-JOSEPH D'ALMA

GARAGE SIMARD

L. SIMARD, prop.

ST-JOSEPH D'ALMA,

Cré Lac St-Jean

Ludger Harvey & Fils, Enrg.

Entrepreneurs-Plombiers-Couvreur et Système de Chauffage

TRAVAIL GARANTI

6, rue St-Thomas,

JONQUIERE, P.Q.

Hommages de
Rs-Philippe Potvin
 Vie Feu Vol
 ASSURANCES GENERALES
 145-1ère rue, PORT-ALFRED - C.P. 119 - Tél. 293

La Caisse Populaire de Port-Alfred

Hommages de
SALON BEAU-LIEU

Jos. BEAULIEU, prop.

23, rue de la Fabrique,

BAGOTVILLE

Avec les compliments de
"CHEZ-ERNEST" 5-10-15

ERNEST BERGERON, prop.

PORT-ALFRED,

QUE.

Hommages de

LES MAGASINS

GAGNON & FRERE

Gérant : WILLIE BLACKBURN

Félicitations aux Syndicats nationaux pour l'oeuvre magnifique qu'ils accomplissent

Jalbert Limitée

Ferronnerie — Quincaillerie

311, rue Racine - Téléphone 342 - CHICOUTIMI

Hommage de

La Centrale de Chicoutimi

- SALLE DE QUILLES
- SALLE DE BILLARD
- ARENA DE CHICOUTIMI
- VILLA DE LA JEUNESSE

THEATRE CAPITOLE

L'Association des Constructeurs Saguenay-Lac St-Jean, Inc.

affiliée à l'Association Canadienne de la Construction et à la Fédération des Associations de Constructeurs dans la Province de Québec

est heureuse d'offrir aux Syndicats Nationaux de la région ses meilleurs voeux à l'occasion de la fête du Travail

Homages de

Côté, Boivin Auto Service Inc.

C.-E. CHOUINARD, gérant

Téléphone 300

CHICOUTIMI

Compliments de

La Pharmacie Hamel, Enr.Ageñts Nyal, E. Arden, Yardley
Dorothy Grey, Laura Secord

103, rue Racine,

CHICOUTIMI

Homages de

Pharmacie Chicoutimi

(Chicoutimi Medicine Co.)

H. RUBINSTEIN, VITA-RAY, MIREILLE
REXALL — E. ARDEN, MAX FACTOR

Bandes Herniaires — Corsets orthopédiques "Camp"

Justin MALTAIS, B.Ph., prop.

348, rue Racine,

CHICOUTIMI

HOMMAGES DE

J.-O. BRADET, Président
34, rue Ste-Famille,
KENOGAMI, Qué.L.-P. BOILY, Insp.-Sec.-Trés.
5, rue Trefflé,
JONQUIERE, Qué.
Tél. 220

SIEGE SOCIAL : 5, RUE TREFFLE, JONQUIERE

Comité Paritaire de l'Industrie et du Commerce de la Région du Lac St-Jean

(Constitué en vertu de l'art. 16 de la Loi rel. aux Salaires des ouvriers, 1 Geo. VI, ch. 49)

POUR LES VILLES DE
JONQUIERE, KENOGAMI, ARVIDA et ST-JOSEPH D'ALMA

Le Comité Paritaire de l'Industrie et du Commerce, région du Lac St-Jean est heureux de collaborer au succès de la publication du "Travail", journal officiel des Syndicats Nationaux, qui à l'occasion de la Fête du Travail a bien voulu mettre à la disposition des Syndicats de notre région des pages supplémentaires.

Notre comité, formé de MM. E. Leblanc, Eug. Boivin, Geo. Emile Perron et J.-O. Bradet, représentants des patrons, et MM. R. Bouchard, A. Gauthier, J.-G. Sénéchal et de Mlle R.-Alice Bergeron du côté employé, est à la disposition de tous les employeurs et employés de Jonquière, Kénogami, Arvida et St-Joseph d'Alma.

Depuis sa formation M. J.-O. Bradet agit comme président, et M. L.-P. Boily comme sec.-gérant.

Il se réunit régulièrement deux fois par mois et voit à l'application du Décret "871" rendant obligatoire la convention signée par l'association des marchands détaillants de Jonquière-Kénogami, l'association des marchands-détaillants de St-Joseph d'Alma et les syndicats du commerce de Jonquière, Kénogami et St-Joseph D'Alma.

Son bureau d'affaires est situé au no 5, rue Trefflé, Jonquière, et son inspecteur est à la disposition des intéressés.

Il voit également à la surveillance de la convention des employés municipaux de St-Joseph D'Alma.

SUCCES AUX SYNDICATS NATIONAUX.

St-Joseph d'Alma, une réussite...

Suite de la page 12

vriers et de leur assurer des meilleures conditions de travail et des salaires plus élevés, les Syndicats ont aussi grandement amélioré la vie sociale et économique de Saint-Joseph d'Alma, par l'organisation de cercles d'étude et par le développement d'un esprit de solidarité qui grandit de jour en jour. Les Syndicats ont aussi contribué dans une large mesure à l'expansion des Caisse populaires. Celle de Saint-Joseph d'Alma est très florissante. Elle a actuellement un actif de \$325,000. Elle a une circulation mensuelle de \$75,000 à \$100,000, et depuis sa fondation \$3,500,000 sont passés par ses guichets. Elle compte environ 2,000 membres. Son premier président fut le Dr J.-A. Bergeron. C'est la Société Saint-Jean-Baptiste qui a fondé la Caisse populaire. Une assurance mortuaire a été formée au sein des Syndicats, le 28 octobre 1937.

"La Paroissiale"

Les Syndicats ont fondé le 9 mai 1938, une coopérative de consommation qui prit le nom de Comptoir coopératif, mais le changea ensuite pour

celui de "La Paroissiale". Elle compte aujourd'hui 800 membres, et son chiffre d'affaires pour 1943-44 s'élève à \$271,851.47. Depuis sa fondation, elle a fait pour \$838,738.04 d'affaires et a payé en ristournes la jolie somme de \$55,697.26. Les Syndicats de St-Joseph d'Alma sont amplement justifiés d'être fiers de cette fondation qui rend de si appréciables services à leurs membres et à toute la population de la ville.

Trois aumôniers dévoués

Comme on l'a vu, c'est à l'abbé Jean-Baptiste Tremblay que revient tout le mérite et l'honneur d'avoir développé et formé l'esprit syndicaliste dans Saint-Joseph d'Alma, en particulier, et même dans tou-

celui de "La Paroissiale". Elle te la région avoisinante. Il a su, aussi, préparer des chefs pour continuer son oeuvre. M. l'abbé Lorenzo Larouche, qui le remplaça en 1939, fut à la hauteur de la situation. Quand il fut nommé curé à Sainte-Rose du Nord, en 1942, M. l'abbé Lauréat Simard vint continuer l'oeuvre si bien commencée. Les syndiqués de Saint-Joseph d'Alma ont bien l'intention de poursuivre leurs études syndicales et de méditer les encycliques pour en tirer des applications sociales. Entre autres choses, ils se proposent d'instituer un fonds de secours et une assurance-maladie. Nul doute qu'ils réussiront comme ils l'ont fait dans le passé.

Baie des Ha-Ha

Suite de la page 14

Le Syndicat des Commis-Comptables

Le Syndicat des commis et comptables de la Baie des Ha-Ha! couvre Bagotville, Port-Alfred et Grande-Baie. Fondé le 14 octobre 1942, il a d'abord travaillé à faire l'éducation syndicale de ses membres et de ses futures recrues. En janvier 1943 il a obtenu des autorités de la ville de Port-Alfred la fermeture des magasins le vendredi soir. Depuis environ un an il s'occupe activement de la signature d'une convention collective de travail. La lutte est dure et le sera encore pour quelque temps, mais les syndiqués sont

bien décidés à la mener jusqu'au bout, convaincus qu'ils sont que ce contrat de travail est à l'avantage des employeurs aussi bien que des employés, et qu'il aura aussi pour effet de relever le niveau professionnel des commis et comptables.

Deux autres syndicats florissants

En plus des trois syndicats déjà mentionnés, il y a aussi le Syndicat interprofessionnel, très prospère et qui rend des services fort estimés à ses membres. On peut lire dans un autre article de ce journal l'histoire du Syndicat du papier.

Abbé Philippe Bergeron, ptre

Tél. Magasin : 449

Fourrures brutes et repassées

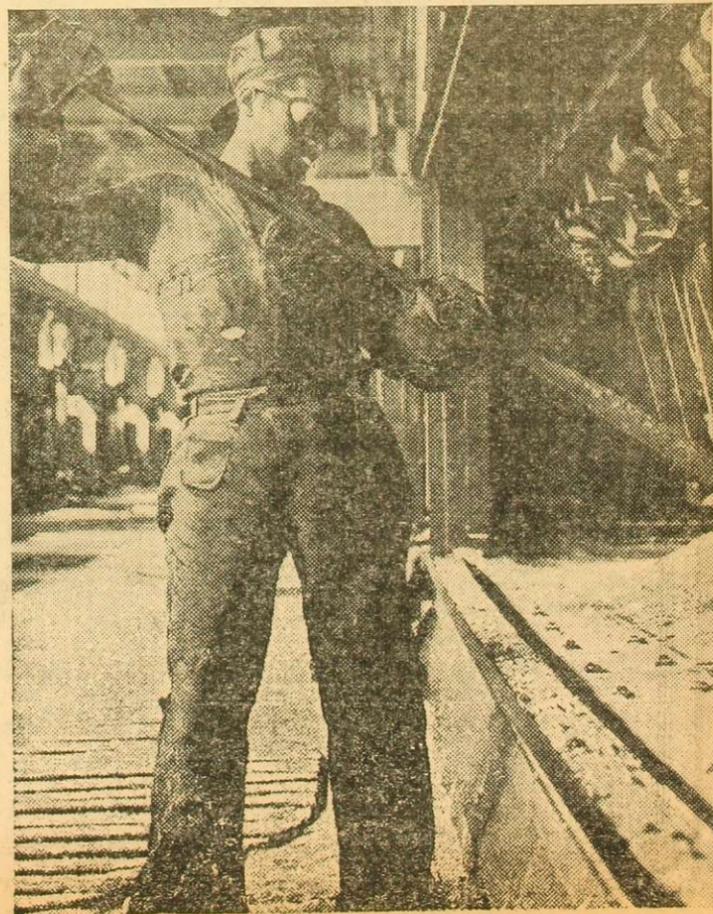
Clément Dufour & Fils, Enr.

MARCHANDS DE FOURRURES

151, rue Racine

(sur la côte)

CHICOUTIMI, P.Q.



Un curiste à l'ouvrage à l'usine d'aluminium à Arvida.

HOMMAGES DES

Chevaliers de Colomb

(Conseil 2595)

KENOGAMI

HOMMAGES

de



LA GARDIENNE *Coopérative de Consommation*

Constituée en vertu de la loi des Syndicats Coopératifs
du Québec S.R. (1909) 6762

CHIFFRES d'AFFAIRES
en 1943 :

\$313,808.69

Chacun
pour
tous

Tous
pour
chacun

44-46 Ste-Famille

KENOGAMI, P.Q.

Hommages du Conseil Municipal de

PORT-ALFRED

Maire : J.-E.-A. BEAULIEU

Greffier : ROSAIRE CROFT, N.P.

Trésorier : JACQUES GRAVEL

★ ECHEVINS :

ALBERT DUFOUR

J.-ADHEMAR LEVESQUE

HENRI TREMBLAY

ALBANI THIBEAULT

RAOUL DUFOUR

LAURENT LAROUCHE

Hommages du Conseil de ville

de

KENOGAMI

J.-O. Bradette, maire



Homages de

Leclerc & Houde,
Enrg.
Embouteilleur autorisé avec
Coca Cola Co. of Canada.

44 av. Du Port,

Jonquière, Q.

Homages de

Joseph Dandurand

AVOCAT et PROCUREUR

246, rue RACINE

CHICOUTIMI

Tél. : 787

Homages aux Syndicats Nationaux

Caisse Populaire de Kénogami

Le Président et les Officiers.

C.P.
240Tél.
160

60, Sacré-Coeur,

ST-JOSEPH d'ALMA, P.Q.

Homages de

**La Société Coopérative Agricole
de Chicoutimi**

Actif en 1939 : rien — En 1943 : \$69,248

	Ventes	Profits nets
1939	\$ 64,801.70	\$ 3,265.21
1940	114,587.00	8,578.07
1941	245,460.12	13,015.81
1942	404,417.50	16,142.42
1943	531,777.02	22,676.14

Ristourne à date distribuée : \$33,725.00

Tout le monde a besoin d'argent

Il y a des dépenses prévues : instruction, assurances, vacances, souscriptions, cadeaux. Mais il y a aussi des dépenses imprévues : maladie, accidents, revers, voyages, occasions diverses. Ne vous laissez pas prendre au dépourvu. Quoi que vous ayez, dépensez moins. Ne dissipez pas vos ressources. Le superflu d'aujourd'hui sera peut-être le nécessaire de demain. Mettez de l'argent de côté régulièrement. Ouvrez un compte d'épargne à la

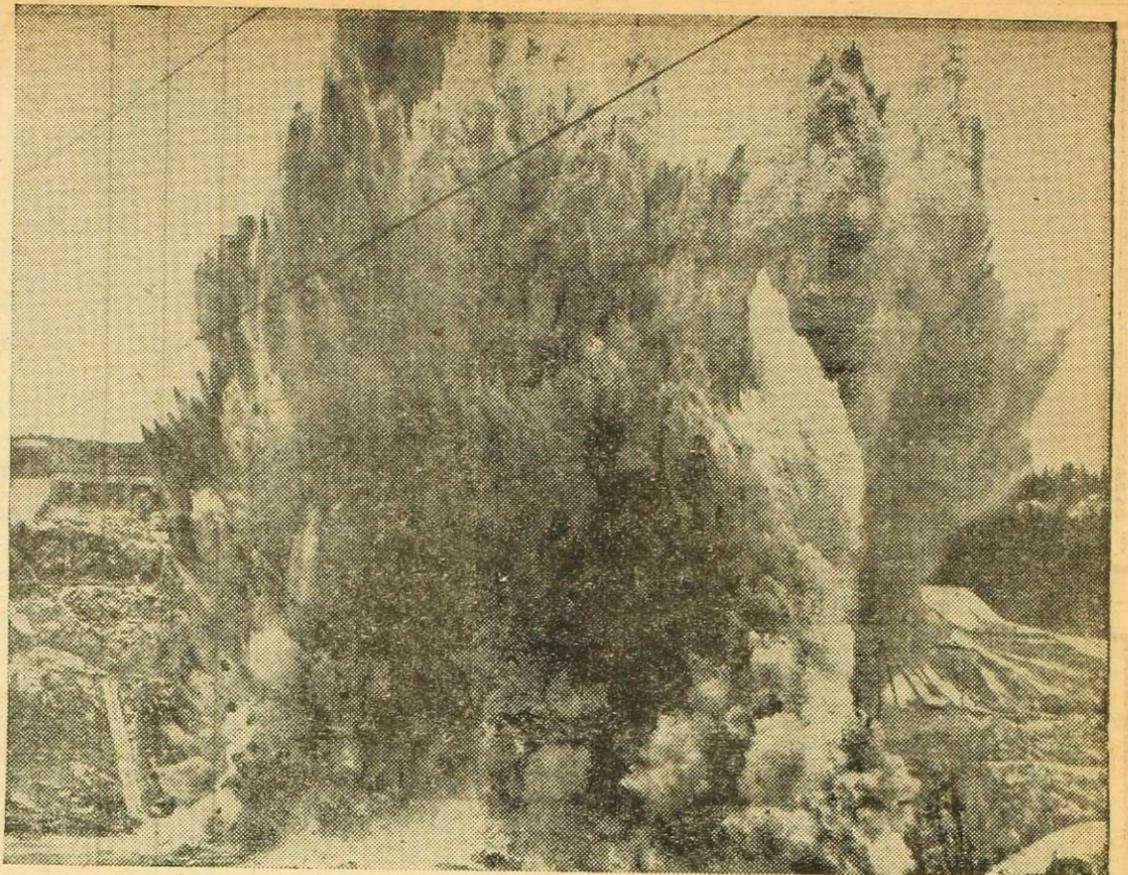
BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$250,000,000

514 bureaux au Canada

Succursale à Jonquière

J.-M. Moreau, gérant.



Une scène des travaux accomplis à Shipshaw. Explosion produite par près de 50 tonnes de dynamite pour déplacer une barrière de roc solide de 18,000 verges cubes.

Sept ans de Victoires

(Suite de la page 10)

boîtes de minerai ont remplacé la fameuse "soucoupe". La coulée du métal se fait maintenant par siphonage à air comprimé. La cédule des heures permet des repos de 24, 48 et 72 heures. Les heures de quart ont été maintenues malgré le contrôleur du transport qui voulait tout chambarder. Les conditions de transport ont été améliorées. La réparation des routes a été faite; la législation ouvrière amendée, etc., etc.

Pour la ville d'Arvida

Arvida, à sa fondation, était une ville fermée. Le Syndicat a lutté pour qu'elle devienne une ville ouverte. La perfection n'est pas encore réalisée, mais que de progrès! Suppression d'une lourde taxe de commerce; diminution du prix des lots à construire et des loyers; maisons plus confortables; livraison postale à domicile par facteurs. Toutes les améliorations mentionnées plus haut ne sont peut-être pas le seul fait du Syndicat, mais il a certainement fait sa grande part pour les obtenir.

Organisation du Syndicat :

Le Syndicat, pour grouper tous les ouvriers de l'usine d'Arvida, les partage en six sections, selon le département où ils travaillent.

Section de l'usine de l'aluminium (Aluminum Plant)

Section des électrodes (Carbon Plant)

Section de l'usine du minerai (Ore Plant)

Section des mécaniciens

Section des électriciens

Section des employés de bureau et de laboratoire.

Chaque section a ses officiers à elle, élus par ses membres, ses réunions à elle, et décide elle-même les affaires qui regardent spécialement ses membres.

Des locaux ont été fondés dans les principaux centres où résident des ouvriers de l'aluminium, pour leur faciliter l'assistance aux assemblées et leur permettre de participer à la vie du Syndicat.

Chicoutimi-Ouest	Jonquière
Chicoutimi-Centre	Kénogami
Rivière-du-Moulin	Baie des Ha! Ha!
Sainte-Anne	

Chaque local a ses officiers à lui, élus par ses membres et jouit d'une autonomie complète dans toutes les questions locales.

Quatre représentants de chaque section et de chaque local forment le Conseil général qui dirige le Syndicat.

Et c'est ce Conseil général qui élit les officiers supérieurs.

Le Syndicat national des employés de l'aluminium d'Arvida constitue actuellement une

organisation qui peut être comparée à n'importe quelle autre du Canada et des Etats-Unis. On trouvera aussi bien. On ne trouvera pas mieux. C'est ce qui prouve que quand des "Canayens" veulent s'occuper de leurs affaires et s'unir, ils réussissent parfaitement et font des merveilles. Pour avoir des succès, ils n'ont pas besoin de mettre un Juif à leur tête.

Projet d'avenir

Le Syndicat est fier de ses oeuvres passées et de son organisation présente. Mais l'avenir et l'après-guerre poseront des problèmes difficiles et les ouvriers devront être unis et forts pour y faire face victorieusement.

Le Syndicat leur propose tout un plan de réformes sociales qui amélioreront les conditions des travailleurs et feront régner, autour de nous, plus de justice sociale, plus de justice pour le pauvre et le petit salarié.

Baucoup d'améliorations restent à conquérir pour rendre le travail dans l'usine d'Arvida plus hygiénique, moins fatigant, et pour augmenter le rendement de chaque homme. Certains rajustements dans l'échelle de salaires s'imposent.

Des bureaux de classificateurs devront être établis pour rendre, dans chaque département, justice aux ouvriers, surtout aux ouvriers spécialisés, afin que leur compétence soit reconnue et payée. La compagnie s'y refuse encore et il faudra la forcer.

Le Syndicat veut aussi faire reconnaître le principe de la séniorité afin que l'ouvrier puisse ainsi bénéficier de son ancienneté dans la compagnie et dans son propre département. Le nombre des années passées au service de la compagnie serait de la sorte officiellement reconnu et assurerait plus de stabilité à l'ouvrier; le protégerait lors des réductions du personnel; le favoriserait pour le réembauchage après un congédiement temporaire; le mettrait à l'abri du favoritisme cynique de certains contremaîtres et chefs de département et enfin l'aiderait efficacement à obtenir les promotions que son service continu et sa compétence lui méritent.

Pour faire mieux encore

Pour que le Syndicat national puisse faire encore mieux qu'il n'a fait dans le passé, pour qu'il puisse réaliser tous ses projets d'avenir, il faut que tous les ouvriers de l'aluminium en deviennent membres. Le Syndicat est le seul qui puisse les aider efficacement, puisque c'est lui qui a le contrat avec la compagnie et qu'il est seul reconnu par elle. La nouvelle loi ouvrière ne permet plus de rester indifférents, il est donc suprêmement important que tous les ouvriers de l'aluminium donnent leur adhésion au Syndicat. Ainsi il sera fort, puissant, capable de vaincre toutes les oppositions.

Homages de

Coté, Boivin & Cie Inc.

MARCHANDS EN GROS

Epiceries — Provisions — Ferronnerie — Matériaux de construction

Bureau-chef : CHICOUTIMI

Tél. : 203

Succursale : ROBERVAL

Tél. : 114

Compliments

du

Conseil Municipal

de la

Cité d'ARVIDA**J.-LOUIS FAY**

MAIRE

Message de L'honorable Maurice L. Duplessis**A l'occasion de la Fête du Travail**

Les ouvriers de la province, de notre province, dont les droits et les prérogatives sont la forteresse de notre progrès et de notre survivance, continuent, avec raison, leur patriotique et louable initiative de célébrer le travail.

La loi du travail est d'institution divine; elle est décrétée par le Fils de l'Ouvrier.

Une des plus grandes consolations terrestres est celle qui provient du travail accompli dans des conditions justes et équitables. N'oublions jamais qu'il n'y a pas de bien général, si le bien des particuliers, qui en est le fondement, n'est pas respecté.

Le travail constitue un rempart de la paix sociale, un vrai et véritable celui-là, parce qu'il est synonyme de mérite, de franchise, de vérité.

Le travail stimule et fait vivre; son but et ses résultats améliorent le sort de tous, particulièrement, celui du travailleur, de l'employé qui travaille comme de l'employeur qui travaille.

Je félicite les ouvriers de célébrer la fête du travail, car cette célébration manifeste leur foi en Celui qui a décrété la loi du Travail, symbole d'égalité devant Dieu. L'efficacité du travail de l'individu n'est complète que par le rendement collectif pour le bénéfice du peuple.

L'union fait la force l'union dans le droit, dans la justice, dans le

respect des lois, constitue une des plus grandes forces terrestres de prospérité féconde.

L'ouvrier joue un rôle essentiel que le patron doit reconnaître, qu'il doit apprécier à sa juste valeur, à la valeur du capital humain, le meilleur.

La loi du travail rend tous les hommes solidaires les uns des autres. Il ne faut jamais perdre de vue que l'employeur a besoin de l'employé, comme l'employé a besoin de l'employeur et que le capital sans le travail est stérile parce qu'il est matérialiste. Le capital doit servir mais jamais asservir.

Vous me permettez, à l'occasion de la fête du travail, dont modestement, mais profondément, je connais les obligations et les droits, d'exprimer mes meilleurs vœux à tous les ouvriers de mon cher comté des Trois-Rivières, à ceux de la Mauricie, à ceux de toute la province.

Puisse la divine Providence accorder à tous et à chacun la santé, le bonheur durable dans la paix sociale, dans la paix nationale, et j'ajouterais dans la paix mondiale.

Ces vœux sincères que je formule reflètent les souhaits amicaux qu'adressent aux ouvriers de la Province, à l'occasion de la Fête du Travail, le Premier Ministre et les Membres du Gouvernement de la Province de Québec.

MAURICE-L. DUPLESSIS

Les Syndicats de Kénogami...

(Suite de la page 13)

de la liberté syndicale. Cette grève légale et paisible qui dura trois semaines, ne recherchait aucune augmentation de salaire, aucune amélioration de conditions de travail, mais ne revendiquait que la liberté syndicale pour les ouvriers, ne demandait que la disparition d'une entente inconciliable avec les libertés démocratiques, surtout dans un temps où nous nous battons pour la liberté dans le monde.

Les ouvriers retournèrent au travail le 26 avril, avec l'assurance qu'une enquête royale leur obtiendrait justice et garantirait la liberté syndicale.

Une enquête royale

L'enquête eut lieu, les gouvernants légifèrent, et depuis 1944 une nouvelle loi, "Loi des relations ouvrières", oblige tout employeur "de reconnaître comme représentant collectif des salariés à son emploi les représentants d'une association groupant soixante pour cent desdits salariés et de négociier, de bonne foi, avec eux, une convention collective de travail."

Depuis quelques mois, les Syndicats nationaux de la pulpe et du papier de Kénogami sont en pourparlers avec la Compagnie Price. Une convention collective est à l'étude. Cette convention couvrirait tous les ouvriers du moulin de Kénogami, à l'exception de ceux du département des machines à papier. On espère en la signature prochaine de cette convention collective de travail, réglant ainsi une partie du problème du moulin de Kénogami.

Pendant ces années de lutte pour la liberté syndicale, bien des ouvriers, pour diverses raisons, ont flanché. Cependant le Syndicat resta toujours inébranlable, bien convaincu que la justice d'une cause finit toujours par donner la victoire.

Les amis des syndiqués

La conduite d'un grand nombre de syndiqués, dans ces temps difficiles, fut admirable, même héroïque parfois! Les sacrifices qu'ils ont faits et le dévouement qu'ils ont apporté à la cause syndicale catholique en ont fait de véritables apôtres de l'ordre social voulu par l'Eglise.

C'est pourquoi ils ne furent point abandonnés à eux-mêmes. Ils reçurent l'appui de toutes les sociétés paroissiales, des autorités civiles et de

tous les citoyens bien pensant.

Ils eurent de plus le grand privilège d'avoir un curé et des vicaires qui furent toujours leur soutien et leurs compagnons d'armes dans ce combat pour la liberté syndicale et le triomphe de la doctrine sociale de l'Eglise.

Les RR. Frères du Sacré-Coeur et les RR. Soeurs du Bon-Conseil, par leurs prières, leurs sacrifices et leur sympathie, furent aussi de précieux amis pour ces ouvriers convaincus de la nécessité et des avantages du syndicalisme catholique tant au point de vue temporel, national, qu'au point de vue moral.

Autres syndicats

Les activités syndicales de Kénogami ne se bornèrent point exclusivement à l'industrie de la pulpe et du papier. D'autres Syndicats Nationaux existent en effet dans notre paroisse, ce sont: les Syndicats de l'aluminium, les Syndicats des commis-comptables, les Syndicats des institutrices, les Syndicats de la construction, le Syndicat des commis d'Arvida, le Syndicat des barbiers et coiffeuses.

A Kénogami, les Syndicats Nationaux ont encore à leur crédit d'autres oeuvres d'une très grande importance pour le peuple. Les trois principales sont la diffusion des Cercles d'étude masculins et féminins, la fondation de la Caisse populaire de Kénogami, et la fondation de La Gardienne, Coopérative de consommation.

Coopératives

Les Cercles d'étude aident à faire des hommes et les Coopératives aident les hommes à faire de l'argent et des oeuvres. Ces deux coopératives existent à peine depuis six ans. La Caisse populaire a déjà un actif de \$310,000, tandis que La Gardienne avait au 1er mai dernier un actif de \$128,975. Son chiffre de vente s'élevait à \$803,555.98 et avait payé en ristourne à ses coopérateurs \$51,097.32.

Voilà, en résumé, l'histoire des Syndicats Nationaux de Kénogami, et le rôle bienfaisant qu'ils ont rempli en faveur des ouvriers et de la population.

Tout cela cependant n'est qu'un commencement. Espérons que tous nos ouvriers seront dignes et préparés à continuer la tâche en véritables catholiques et en Canadiens fiers des institutions de leur pays.

Un voyage au Saguenay

Les voyages par eau jusqu'au coeur du fabuleux royaume du Saguenay commencent ordinairement vers la mi-juin. A partir de cette date, les navires de la **Canada Steamship Lines** entreprennent leur saison régulière de départs quotidiens de Montréal à la Baie du Ha! Ha! en naviguant sur le fleuve Saint-Laurent et sur le Saguenay.

Ces navires font escale à l'élégante villégiature de la Malbaie, au pied du somptueux hôtel **Manoir Richelieu**, ainsi qu'à l'historique village de Tadoussac, où se trouve le magnifique hôtel **Tadoussac**, nouvellement construit.

Les voyageurs, en mal d'évasion vers l'un des paysages les plus impressionnants du monde, quittent le quai Victoria, à Montréal, à 7 h. 45. Après des escales, pendant la soirée aux bourdonnantes villes de Sorel et des Trois-Rivières, ils s'éveillent le lendemain matin sous les murs de

Québec. De là, les navires s'élancent au milieu du fleuve Saint-Laurent, vers la Malbaie. Le long du trajet, la chaîne bleutée des Laurentides au nord et les lointains monts Notre-Dame au sud forment un magnifique fond de décor. A près quelques heures s'aperçoit l'imposant **Manoir Richelieu**, dont la silhouette se mire dans les eaux bleues du Saint-Laurent.

L'étape suivante est Saint-Siméon, coquet village où se fait la correspondance avec le navire qui conduit à la Rivière-du-Loup.

Les paquebots fluviaux de la **Canada Steamship Lines** passent peu après devant la baie de Tadoussac où ils entrent et accostent. Tadoussac! C'est le premier établissement français sur les bords du Saint-Laurent, c'est la bouche du Saguenay, c'est la porte du fameux "Royaume". Le charme du Vieux Monde se mêle au Nouveau dans cette baie en forme de croissant où de-

puis des générations les villégiateurs recherchent le repos et la santé. Cette année, la **C.S.L.** inaugure un nouvel hôte et l'accueil au voyageur n'y est que plus chaleureux.

A la fin de l'après-midi, le paquebot s'engage dans le Saguenay, fleuve à l'eau profonde — plus de 800 pieds à certains endroits — qui coule entre deux montagnes boisées ou des rochers sourcilleux, sous des caps de plus de 2,000 pieds de hauteur, comme les camps Trinité et Eternité, ou décrit des baies tranquilles et vastes comme celle du Ha! Ha! Au fond de celle-ci s'amarrant les navires pour la nuit. Le spectacle du coucher de soleil, dans un décor aussi grandiose, laisse des souvenirs impérissables dans l'esprit du voyageur. Le lendemain, le voyage de retour fait voir le pittoresque paysage sous un autre aspect. On atteint Québec le soir et Montréal le matin suivant.

Campbell CARROLL,
gérant de la publicité à la
Canada Steamship Lines.

Deuxième front

Pourquoi a-t-il été ouvert? — Comment le renforcer? — Réussira-t-il?

En ces temps modernes où les défenseurs d'une cause n'ont pas qu'à combattre un seul ennemi, mais au contraire, de nombreux ennemis, il est nécessaire d'ouvrir, de maintenir actifs plusieurs fronts à la fois.

Les revendications des travailleurs pour obtenir justice auront plus de poids si, en plus de mener la lutte sur le terrain professionnel par le médium de leurs associations ou unions, ils ouvrent un second FRONT: LE FRONT ECONOMIQUE.

L'obtention d'un salaire minimum (qui en fait est le salaire maximum), par le truchement des conventions collectives ne peut suffire à procurer à la famille ouvrière ce "degré d'aisance et de culture qui, pourvu qu'on en use sagement, ne met pas obstacle à la vertu mais en facilite au contraire singulièrement l'exercice". (Quadragesimo Anno).

Il faut de toute nécessité trouver un autre apport pour combler le déficit du budget du travailleur. Où prendre cette nouvelle source de revenu? Dans l'UNION sur le front économique concrétisée par les organes du mouvement coopératif: les coopératives de consommation, de production, de crédit (les caisses populaires) d'habitation ou autres.

Les promoteurs du grand mouvement syndical moderne ont compris cette nécessité pour les travailleurs de maintenir en opération un DEUXIEME FRONT: le front économique.

QUE NOUS A APORTE LE DEUXIEME FRONT?

En six ans, treize coopératives de consommation ont vu le jour dont onze fondées exclusivement par des membres des syndicats nationaux. Quatre-vingt pour cent (80%) des coopérateurs-sociétaires étaient des syndiqués.

En six ans, la Sociale, la Progressive, la Gardienne, la Prévoyante, l'Economie, la Capitale, la Citoyenne, l'Ouvrière, la Glaneuse et la Paroissiale, en six ans, dis-je, ces coopératives de consommation ont réalisé un chiffre d'affaires de près de \$4,000,000 (quatre millions).

Deux cents syndiqués munis d'un capital initial de \$2,000 ont démontré une performance capable de ce tour de force. Peut-on trouver une preuve plus patente que les travailleurs sont capables de s'occuper de leurs affaires quand ils le veulent!

Des quatre millions de dollars contrôlés par les syndiqués-coopérateurs, plus de \$200,000 sont retournés directement dans les goussets des consommateurs sous forme de RISTOURNES; près de \$200,000 sont restés aux mains des sociétaires sous forme de capital et \$75,000 sous forme de réserves.

Il faudrait une série complète d'articles de journaux pour extraire de ce bilan tous les avantages économiques et sociaux qu'ont retirés les coopérateurs de leurs entreprises coopératives. Qui peut calculer le degré matériel, le degré éducationnel, le degré culturel, le degré spirituel même, en un mot la somme de BIENS que les coopératives ont apportées dans la région depuis à peine six ans? Ma plume est impuissante à l'exprimer. Toutefois les faits demeurent qui attestent et justifient le combat sur le deuxième front.

Travailleurs, voulez-vous, oui ou non, vous dépouiller de votre misère pour vous revêtir d'un complet plus conforme à votre dignité humaine? Voulez-vous opérer votre salut en pratiquant la vertu au milieu d'une aisance relative? Si vous le voulez deux moyens sont à votre disposition: vos Syndicats et vos Coopératives. Ne cherchez pas ailleurs, car vous trouverez le désert. N'escoutez pas une amélioration de votre sort en comptant sur les autres. Et surtout n'allez pas croire que vos paroles, vos critiques et vos gestes déclamatoires vous seront d'un grand secours. Seuls vos "actes" vous aideront.

Posez donc l'acte d'être un syndiqué-propagandiste et un vrai coopérateur. En agissant ainsi, comme catholiques vous serez des défenseurs de la doctrine sociale de l'Eglise.

Enfin, comme Canadiens français, vous serez des vrais patriotes qui travaillent inlassablement à la libération de leur race des liens de la dictature économique et sociale qui l'enchaînent présentement.

André PELLETIER,
licencié en sciences sociales, politiques
et économiques.

Un grand merci

Ces quinze pages consacrées aux syndicats de la région Saguenay-Lac-St-Jean ont été préparées et publiées dans un espace de temps très court; c'est donc dire qu'il a fallu de la part de plusieurs personnes une collaboration des plus actives et des plus généreuses.

A tous ces collaborateurs dévoués qui ont contribué à la publication de ce numéro spécial, j'offre au nom du journal mes sincères remerciements.

Je m'en voudrais de ne pas souligner la générosité des annonceurs de la région.

A tous, un grand merci.

Alphonse BEGIN

Hommages du

**Conseil Municipal de
Dolbeau**

Journées d'études syndicales à Québec

De vendredi soir, le 18 août à dimanche le 20 août, les syndiqués de la région de Québec ont eu l'avantage de suivre à la maison des retraites fermées des Frères de St-Vincent de Paul, à Charlesbourg, un résumé des cours de la semaine de formation sociale. Cette initiative de nos syndicats a remporté un magnifique succès. Plusieurs ouvriers ont profité des leçons données sur un sujet de primordiale importance: la convention collective de travail. Vendredi soir, le R. Père Jacques Cousineau, Jésuite, a expliqué à l'assistance le programme de ces journées d'études.

Le lendemain, samedi matin, il a traité de l'organisation professionnelle et de la convention collective de travail. Dans l'après-midi, Me Marie-Louis Beaulieu a défini la structure et le mécanisme de la convention collective. Le soir, M. Henri Petit parla des éléments essentiels de cette législation. Dimanche matin, M. Alfred Charpentier a exposé les conditions juridiques et préliminaires de la convention collective. Enfin dans l'après-midi, le Père Cousineau a analysé la psychologie de la négociation d'une convention collective de travail.

Samedi et dimanche, il y eut messe et sermon sur un sujet approprié.

Ces leçons permettront sans doute de faire comprendre davantage le rôle de la convention collective dans l'évolution du contrat de travail.

Vous avez devant vous...

(Suite de la page 6)

canadien du travail fomenté des grèves spectaculaires pour attirer l'attention. Mais à quoi tout cela rime-t-il, quelle est sa doctrine? Il entend réprimer les abus par la force et la haine par la haine.

"Pour leur part, les syndicats ont réclamé les droits des travailleurs dans la paix, dans l'ordre, dans la justice. Voilà leur principe: Agir avec sincérité, ne défendre que les causes honnêtes. Ne craignez pas d'appliquer la justice dans vos syndicats, même si ça doit faire perdre un membre; en définitive, c'est là la meilleure politique; car je connais quelques exemples d'adhérents partis de chez nous en claquant les portes qui revinrent en confessant leur faute trois mois après. De toute façon, les injures ne règlent pas les problèmes.

Encouragez nos annonceurs

GASTON GIBEAULT

AVOCAT

STE-AGATHE-DES-MONTS

Tél. 60 3 rue Préfontaine

Pharmacie PINSONNAULT

1390 Ontario Est, coin Plessis MONTREAL

Tél) AMherst 5544 - CHerrier 0378

"Nous avons lutté beaucoup, a continué M. D'Amour. Il n'est pas téméraire de dire qu'aujourd'hui nous entrevoyons l'idéal.

Nous n'avons jamais sacrifié un principe fondamental

"Dans vingt-trois syndicats, quatre employés seulement n'ont pas encore compris qu'il y allait de leur intérêt de collaborer avec nous. Il s'agira de les amener à saisir nos aspirations. Quant à nous, nous n'avons jamais laissé disparaître un principe fondamental, à quelque prix que ce fut".

M. D'Amour termina en remerciant les congressistes et en expliquant "comme il était ré-

confortant de se sentir appuyé par un tel groupe d'élite".

Invité à saluer l'assemblée, M. l'abbé Morin, aumônier des syndicats de Sherbrooke, déclara avec un sourire: "Nous ne sommes pas ce que Madeleine Parent a dit, ni ce que Kent Rowley a publié de nous. Vous savez que vous réglez vous-mêmes vos affaires, vos contrats collectifs et vos autres problèmes. Nous ne sommes chez vous que des aviseurs moraux à votre service".

La réunion s'est terminée dans une véritable atmosphère de fraternité. Parmi les délégués présents on pouvait remarquer M. J. Pelchat, organisateur des syndicats dans la région.

FORMULE DE REABONNEMENT

Journal "Le Travail",
3447 Saint-Hubert,
Montréal,

Je vous envoie, ci-inclus, la somme de: ()
pour renouveler mon abonnement au journal

"Le Travail", à partir du mois de . . .

(Un an \$0.60; deux ans \$1.00)

NOM:

ADRESSE:

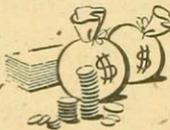


... en une seule leçon

En temps de guerre, plus de gens travaillent



et il y a plus d'argent à dépenser



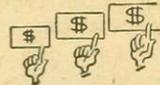
mais la moitié de la production est pour la guerre



Les consommateurs ne peuvent avoir tout ce qu'ils veulent



et la population paiera davantage les choses disponibles



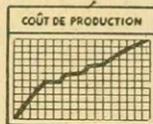
Ainsi les prix montent . . .



les travailleurs demandent des salaires plus élevés



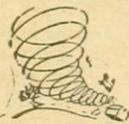
le coût de la production augmente



producteurs et vendeurs doivent majorer leurs prix



et la spirale dangereuse de l'inflation commence



Les salaires et les gages ne correspondent plus au coût de la vie



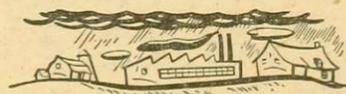
La spirale s'élève davantage . . . le ciel est sa limite



l'argent vaut de moins en moins



la confusion et la détresse se répandent parmi les ouvriers, les cultivateurs, bref dans les familles en général.



Aussi...

EN VUE DE TOUS NOUS PROTÉGER CONTRE LA HAUSSE DU CÔÛT DE LA VIE ET LE MALHEUR DE L'INFLATION

un plafond des prix est établi



les salaires et les gages sont contrôlés afin de prévenir une plus forte augmentation du coût de production



Les excédents de profits sont surtaxés



et les revenus particuliers sont taxés plus lourdement



On lance une série d'Emprunts de la Victoire



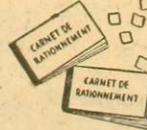
pour défrayer les dépenses de guerre



On répartit équitablement les approvisionnements parmi les producteurs et les marchands



Le rationnement entre en scène afin d'assurer à chaque individu sa juste part



Les prix sont à la portée de tout le monde



On ne permet à personne de tirer profit de la guerre, ou de s'appropriier plus qu'il n'a droit



alors que nos gars combattent outre-mer.



(Cette annonce fait partie d'une série de messages du gouvernement canadien soulignant l'importance d'enrayer la hausse du coût de la vie et de prévenir la déflation.)

Congrès de la fédération nationale de l'industrie du bois

Des représentants de toutes les scieries du bas Saint-Laurent ont pris part au congrès annuel de la fédération nationale catholique de l'industrie du bois du Canada Inc., qui s'est récemment tenu à Priceville. Les délégués des différents syndicats de la région ont été reçus par les dignitaires du syndicat et les officiers de la compagnie Price Brothers à Priceville. Des séances d'étude ont été tenues durant deux jours et ces assises nationales se sont terminées par l'élection du conseil d'administration.

M. Emilio Duchesne, président du syndicat de Rimouski, a été réélu président de la fédération; M. Elude Laplante, de Cabano, vice-président; M. Thomas Alexandre, de Priceville, secrétaire; M. Léopold Vézina, de Matane, vérificateur; M. F.-X. Legaré, de Rimouski, agent d'affaires et organisateur, tandis que MM.

Rosaire Pelletier, de Rimouski, Alcide Soucy, de Priceville, Alfred Deschênes, de Matane, Jean-Paul Bérubé, de Cabano, Gérard Gagnon, des Trois-Pistoles, ont été élus directeurs; Saint-Pacôme fera sous peu le choix de son directeur.

S. E. Mgr C.-E. Parent

Le congrès s'est ouvert par

une messe solennelle qui fut chantée par S. E. Mgr C.-E. Parent, évêque auxiliaire de Rimouski, qui fit le sermon. Son Excellence prononça aussi une allocution au dîner d'ouverture du congrès. "Évitez les unions neutres bien qu'elles aient fait quelques gains dans les grandes villes, leur conseilla Son Excellence. Ayez toujours le cœur et les oreilles tournés vers les directives des papes. Le communisme se glisse dans l'ombre comme une vipère, il tâche de pêcher dans l'eau trouble et essaie de soulever les ouvriers contre

leurs patrons, contre la religion et contre le clergé, telle la dernière grève des tramways à Montréal."

Me Gérard Simard, C.R., de Rimouski, qui représentait M. Onésime Gagnon, député de Matane, conseilla aux syndiqués de suivre les directives de l'Eglise plutôt que celles de tous les politiciens."

Dans son discours, au congrès, le président réélu a rendu hommage à la collaboration de ses collègues de l'exécutif et a annoncé que d'ici un an la fédération sera renforcée de cinq nouveaux syndicats affi-

liés et qu'elle bénéficiera d'une convention collective avec extension juridique.

Outre Son Exc. Mgr Parent et les autres personnes mentionnées, assistaient au dîner d'ouverture du congrès: M. l'abbé Théodule Desrosiers, aumônier général de la fédération, M. l'abbé L.-D. D'Auteuil, curé de Priceville, M. Philippe Bérubé et les échevins de la localité, M. Lauréat Morency, représentant du conseil général de la C.T.C.C., M. l'abbé Marius Côté, aumônier de Matane, et plusieurs autres.

La fête du Travail célébrée à l'Oratoire St-Joseph

Suite de la page 1

manifestation religieuse. Car, ne l'oublions jamais, le travail implique nécessairement une question morale, une question religieuse.

Encore cette année, l'Oratoire Saint-Joseph de Montréal sera le théâtre d'une grande manifestation, le dimanche 3 septembre, veille de la Fête du travail. Nous invitons tous les membres des Syndicats à assister à cette manifestation. Montrons que nous sommes des travailleurs chrétiens; montrons que les travailleurs catholiques, membres des Syndicats, ne pensent pas qu'aux choses matérielles, mais qu'ils songent aussi à des réalités plus hautes.

Programme de la Fête du travail:

2 h. de l'après-midi, ralliement général des travailleurs au collège Notre-Dame, en face de l'Oratoire;

2 h. 15, départ pour l'Oratoire;

2 h. 30, grande cérémonie sur le parvis de l'Oratoire Saint-Joseph, sous la présidence de Son Exc. Mgr Joseph Charbonneau, archevêque de Montréal.

Le Comité d'organisation de la Fête du travail a fait publier, comme par le passé, un album-souvenir. Cet album est des plus intéressants. Les membres des Syndicats ne manqueront certainement pas de s'en procurer un exemplaire. Ce sera un souvenir de la Fête du travail de 1944.



Cet insigne que le fantassin porte au bras signifie qu'il est prêt à servir sur n'importe quel théâtre d'opérations



L'armée a besoin d'hommes tels que lui—jeunes gens hardis, entreprenants, courageux et prêts à se battre pour la liberté, dans l'intérêt de ceux qui leur sont chers. La guerre n'est pas finie. Nous avons encore de grandes batailles à livrer. Nos soldats d'outre-mer ont besoin de renforts; ils font appel à tous les braves qui peuvent se battre et servir dans l'Active.

Il vous faudra plusieurs mois d'instruction militaire avant d'être prêt à vous lancer dans la bataille. C'est pourquoi l'armée du Canada a besoin de vous MAINTENANT —pour servir outre-mer.

